

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

12 DECEMBRE 2022

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix heures trente, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, DOUCET, DUBÉ, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, FROMET, GOUET, HUGUET, LECUIR, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme BEAU à M. SARTORI

Mme EL ADRAOUI à M. VETELÉ

M. HARNOIS à Mme ANDRÉ

M. MERCIER à Mme FOUCHER-MAUPETIT

Mme PÉAN-NORQUET à M. PAOLETTI

M.PELTIER à Mme VERNERET à partir de 12 h 16

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Catherine LHERITIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 24 octobre 2022	5
2. Schéma directeur des mobilités douces du département de Loir-et-Cher	5
3. Solidarités – Action sociale	7
4. Reprise de l’activité des clauses d’insertion	9
5. Créations de postes – Tableau des emplois permanents	10
6. Constitution de provisions pour imprévision	11
7. Dissolution du budget annexe du Parc routier au 31 décembre 2022	11
8. Budget primitif et éléments financiers pour 2023	12
9. Subventions 2023	35
10. Situation de synthèse des AP/CP et AE/CP	36
11. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions du 1^{er} mai au 31 octobre 2022	36

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous avons pour cette session les pouvoirs suivants : Marie-Pierre Beau qui donne pouvoir à Philippe Sartori ; Hanan El Adraoui qui donne pouvoir à Benjamin Vételé ; Philippe Mercier qui donne pouvoir à Claire Foucher-Maupetit et Bruno Harnois qui donne pouvoir à Tania André. Des amendements sont en train de vous être distribués, ils seront étudiés plus tard.

Je débute sur une observation sur le vœu qui vient d'être mis sur table par le groupe « Loir-et-Cher autrement ». Selon l'article 6 de notre règlement intérieur, il doit être déposé quatre jours avant la réunion, je vous propose donc que ce vœu soit étudié à la prochaine CP de janvier.

Mes chers collègues, nous allons présenter un budget primitif qui répond aux priorités exposées au cours du débat sur les orientations budgétaires. Très peu de variations par rapport aux OB (+ 0,48 %), et une volonté marquée de maintenir à haut niveau notre effort d'investissement avec 71 millions d'euros en 2023, ce qui est conforme aux conclusions de notre séminaire financier du 17 septembre dernier. Lors de la séance des OB, je vous avais dressé un certain nombre de constats inquiétants, les nuages persistent. Quatre éléments perturbateurs majeurs à souligner.

Premier élément, une crise énergétique sans précédent, liée à la crise géopolitique avec la guerre en Ukraine. Vous le savez, le monde fait face à un choc d'une très grande ampleur sur les prix de l'énergie avec 17,7 % d'augmentation du PIB mondial consacré à l'énergie. Les approvisionnements en gaz pour les deux hivers à venir sont une question particulièrement préoccupante en Europe. En France, les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz explosent tandis que les remises sur les carburants prendront fin en janvier 2023. La précarité énergétique touche actuellement plus de 12 millions de ménages français. Nos politiques sociales continueront donc à être impactées par cette crise.

Deuxième élément, une croissance en berne en raison de l'inflation et d'une crise de l'immobilier qui s'annonce. La croissance du PIB réel en France devait être de + 0,6 % en 2023, puis de 1,2 en 2024. L'inflation pourrait atteindre 4,3 % selon le PLF (projet de loi de finances), voire selon l'OCDE + 5,7 % en 2023, réduisant d'autant le pouvoir d'achat des ménages et la croissance de la consommation. Je rappelle que l'inflation sur les produits alimentaires atteint les deux chiffres puisque nous sommes à + 12 %. Malgré le dynamisme des activités de service, le déficit commercial de la France s'est encore accentué atteignant 139 milliards d'euros sur un an. J'attire par ailleurs votre attention sur les tensions qui apparaissent sur le marché de l'immobilier. Le doublement des taux d'intérêt entre 2021 et 2022 impacte le marché immobilier, ce qui induit une baisse constatée des DMTO également dans notre département.

Troisième point, les risques sur l'emploi en France et en Loir-et-Cher, le ralentissement de la croissance pourrait provoquer une hausse du chômage selon l'OCDE qui pourrait atteindre en France 8,1 % en 2024. Si le niveau d'activité des entreprises du Loir-et-Cher reste très positif selon une étude de l'observatoire et de la CCI, des nuances apparaissent selon le secteur d'activité ou la taille des entreprises ou le niveau de leur exposition à l'explosion de la hausse de l'énergie. Cependant, le maintien d'une inflation forte dégrade les perspectives économiques des entreprises. Quatre entreprises sur dix ayant une activité à l'export ont enregistré une nette diminution de ce volume d'affaires et 18 % de nos entreprises font face aujourd'hui à des difficultés financières fortes ou assez fortes.

Quatrième point, des inquiétudes croissantes sur les ressources financières publiques. En 2023, le coût de la dette de l'État va augmenter et dépasser les 60 milliards d'euros. En cette fin d'année, la dette publique cumulée s'établit à plus de 2916 milliards d'euros, soit 113,3 % du PIB. Le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit comme celui de 2018 d'encadrer les principaux financements d'État et d'ouvrir un nouveau cycle de contractualisation avec le pacte de confiance. Ce pacte prendrait la forme d'une norme d'évolution de la dépense de fonctionnement plus stricte par la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement de nos collectivités au niveau de l'inflation, - 0,5 %, et d'un déclenchement de sanctions en cas de dépassement. Concrètement, entre le compte administratif 2022 et celui de 2023, le taux d'évolution de nos dépenses de fonctionnement ne devra pas dépasser 3,8 % correspondant au taux d'inflation prévu par le PLF 2023, soit + 4,3 % - 0,5 %. Et ce malgré les hausses imposées par l'État, je pense à la revalorisation du point d'indice, la revalorisation du RSA, le Ségur de la santé, qui se traduisent par près de 4 millions d'euros supplémentaires. À cela s'ajoute la suppression de la taxe CVAE, la ressource de substitution consistant en une fraction de TVA nationale. Comme je vous l'indiquais en séance des OB, le contexte socio-économique et les difficultés à venir viennent renforcer une volonté politique forte pour ce budget 2023, déclinée dans des orientations claires.

Une gestion budgétaire maîtrisée pour garantir les succès de demain, une politique efficace en faveur des solidarités et de la santé pour tous, un investissement fort pour l'avenir du Loir-et-Cher dans la transition énergétique et la performance numérique. Je vous remercie de votre attention.

Vous pouvez intervenir maintenant ou au moment de la présentation du budget, ou les deux comme vous le souhaitez. Sinon, on passe à l'examen des dossiers 1 à 7. Une question de Benjamin Vétélé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Comme vous voulez, une question ou un propos global sur l'appréciation de l'entrée en session. Une intervention générale sur le budget. Monsieur le président, mes chers collègues, les années passent et la place des départements ne se dément pas. Nos compétences dans le domaine des solidarités, de l'enfance, de l'habitat, des collèges, de l'environnement, résonnent d'une actualité brûlante tant vous l'avez dit la dégradation de la situation sociale, l'augmentation du coût de la vie, les désordres environnementaux ou encore l'accroissement des inégalités scolaires et la ségrégation sociale progressent dans notre pays. L'hôpital public, vous en avez parlé ce matin et vous êtes mobilisé sur ce sujet, l'école, la police, souffrent d'un affaiblissement du service public et souvent ce sont vers les services publics locaux que se tournent nos concitoyens. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui, je le pense, ne répondra pas aux besoins de transformation radicale de nos services publics locaux. Il ne permettra pas de restaurer la confiance dont nombre de nos concitoyens ont besoin vis-à-vis de l'action publique et de la politique. Bien sûr, vous avez su remettre de la sérénité dans nos travaux et c'est précieux pour notre assemblée. Bien sûr, cela prendra du temps également et les rappels d'actualité que nous avons malheureusement en témoignent. Nous avons tous ressenti un certain trouble à la lecture des informations relatives aux nouvelles missions professionnelles de Nicolas Perruchot avec Google, notamment lorsqu'on connaît les engagements techniques, financiers de notre département vis-à-vis de cette entreprise. Mais je vous donne acte d'une volonté de dialogue avec toutes les composantes de l'assemblée et à l'issue de notre session, nous verrons si en plus du dialogue nous pouvons avoir de l'écoute sur nos propositions. Concernant le budget 2023, comme je vous l'ai dit, je le trouve décevant. Bien sûr, ce budget comporte des éléments qui doivent être salués, notamment parce que je les appelle de mes vœux depuis longtemps, je pense notamment à l'augmentation non négligeable des dépenses en matière de solidarité avec une hausse de 4,5 %. Je salue également l'augmentation du budget en faveur de l'ASE et la hausse de 2,6 % par rapport au BP 2022. Sur ce point, je ne peux pas ne pas revenir sur la manifestation des agents du département ce matin dans nos murs, qui témoignent, qui revendiquent et qui réclament effectivement à la fois une large application de la reconnaissance des travailleurs sociaux, mais vous avez répondu sur ce point, un versement de cette prime. Nous sommes, et cela a été montré dans une enquête récente de la presse nationale, parmi les départements qui ne l'ont pas encore versée. D'autres ont fait ce choix inverse. Vous avez en partie répondu, mais je crois en tout cas qu'il y a un besoin très fort de dialogue social et j'espère qu'ils pourront être reçus et que les discussions pourront reprendre sur ce point. J'en reviens à notre budget. Je salue également l'effort réalisé pour conforter le tissu associatif, c'est un juste retour des choses après les baisses brutales des dernières années dont de nombreuses associations se souviennent encore. Enfin, comme l'ensemble de mes collègues, je me félicite de l'effort conséquent et ce matin des travaux et des débats que nous avons eus avec le Colonel Magny autour de la mobilisation de toute notre assemblée pour les sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher. Ce dernier engagement témoigne aussi de notre capacité à savoir mobiliser des moyens conséquents sur des sujets qui le nécessitent, puisse cela nous inspirer dans d'autres domaines, notamment l'éducation et l'environnement, parce que sur ces deux domaines, le compte n'y est pas. Sur l'environnement, la transition écologique appelle des mesures spécifiques pour accélérer la rénovation de nos bâtiments départementaux ; les crédits que vous affichez en hausse sur la DDAD sont positifs, mais parallèlement vous baissez des dépenses de fonctionnement dans ce même domaine. Sur le champ de l'éducation, là aussi nous avançons à un train de sénateur. Je sais évidemment que de nombreux collègues dans cette assemblée rêvent de ce train de sénateur en septembre prochain, mais je pense qu'il nous faut tout de même aller plus vite et plus fort. Les chiffres inquiétants de la mixité sociale et de la mixité scolaire témoignent de l'importance à nous mobiliser, tant en investissement qu'en fonctionnement. Ce dernier sujet, l'éducation, est crucial, il concerne tous nos concitoyens. L'éducation est à la fois l'enjeu central pour les générations futures et pour le maintien de notre pacte républicain, c'est un enjeu qui mérite plus d'actions et c'est la raison pour laquelle cette année encore, avec Hanan qui est malheureusement excusée ce matin pour des petits pépins de santé, nous avons fait le choix de proposer à l'ensemble des collègues des amendements pour porter des mesures fortes et ambitieuses pour tous les collégiens de Loir-et-Cher. Monsieur le président, stabiliser une embarcation ne lui donne pas un cap, vous avez colmaté les brèches dans l'intérêt de toutes et tous, il convient maintenant de changer de cap. J'espère que nos

Publié le 07 mars 2023

débats le permettront. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, j'ai oublié de spécifier qu'il nous fallait une secrétaire de séance. Ce sera Catherine Lhéritier. Merci Catherine d'avoir accepté. Nous allons passer à l'étude des rapports de 1 à 7.

1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 24 octobre 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Il y a une modification à la page 15, car Benjamin Vételé a été président pendant quelques instants. Ce n'est pas Benjamin Vételé, mais bien Philippe Gouet qu'il faut lire à la page 15. Je vous propose d'approuver ce procès-verbal, sauf s'il y a une intervention. Qui vote pour ? Pas d'abstention, pas de vote contre, je vous remercie.

2. Schéma directeur des mobilités douces du département de Loir-et-Cher

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 2 sera porté par notre vice-président Bernard Pillefer.

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci Monsieur le président, chers collègues, le rapport sur le schéma directeur des mobilités douces qui vous est soumis aujourd'hui constitue le troisième volet de notre politique de mobilité, un pilier important pour notre département de Loir-et-Cher et notre volet Loir-et-Cher durable. Je vous rappelle les deux autres volets que nous en avons déjà adoptés : la stratégie vélo en 2017 qui concerne le développement des pistes cyclables à vocation touristique, et on connaît l'ampleur du déploiement, la dotation des mobilités alternatives en 2020 qui incarne notre dispositif d'aide aux collectivités pour les projets de mobilité alternative et de covoiturage. En deux ans, la DMA a déjà permis de soutenir 23 projets représentant la construction de 16 km de voies supplémentaires et de deux parkings de covoiturage. Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le schéma directeur des mobilités douces qui identifie les itinéraires cyclables et voies vertes du quotidien, qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du département. Durant près d'une année, une large concertation a été menée auprès de toutes les intercommunalités de Loir-et-Cher et je remercie les services pour y avoir contribué à la demande du président. À mes yeux, il était important que l'ensemble des territoires soient associés à cette démarche de construction de ce schéma directeur des mobilités douces. L'ambition est de réaliser 107 km d'aménagements supplémentaires représentant un investissement global de 21 millions d'euros sur une période de 10 ans. La délibération présente donc la carte des aménagements cyclables existants, la carte des projets relatifs à la phase 1 du schéma à construire dans la prochaine décennie et la phase 2 pour des projets à réaliser au-delà de cette période. Le schéma directeur des mobilités douces fixe les règles générales pour les aménagements. Il sera proposé aussi à la commission permanente au cours du premier semestre de l'année prochaine d'approuver un programme triennal glissant, c'est-à-dire qu'on peut l'évaluer au fil de l'eau, de nos aménagements cyclables. Je voudrais rappeler que les objectifs du schéma directeur sont de développer l'utilisation quotidienne du vélo domicile-travail et vers les collèges, de poursuivre le développement du tourisme à vélo et de sécuriser les pratiques cyclables. Voilà donc les grands éléments nécessaires. Rappeler aussi que la programmation triennale glissante qui sera proposée le sera en tenant compte de points particuliers : la disponibilité de l'assise foncière nécessaire pour la réalisation de la piste cyclable, c'est la première problématique à régler, et la participation financière d'autres collectivités intéressées. Voilà, Monsieur le président, je vous propose donc d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi dans ce sens.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard. Une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

C'est juste une petite remarque. Bien sûr, globalement c'est un dossier très intéressant et qui va permettre de compléter l'existant. J'avais une petite question par rapport au lien notamment entre Cheverny et Cour-Cheverny puisqu'on a un point d'autopartage à Cour-Cheverny qui permet de faire un relais notamment pour récupérer un véhicule électrique. Cela me semble intéressant parce que d'après le plan que j'ai vu, il y a quand même un petit tronçon qui n'est pas pris en compte, ce serait peut-être bien de réfléchir pour qu'effectivement cet autopartage puisse fonctionner, qu'on puisse y déposer son vélo et repartir en voiture sur Blois ou ailleurs.

Monsieur Bernard PILLEFER

Pour répondre à Lionella, je pense, mais c'est à vérifier, que si c'est en agglomération, c'est de la responsabilité des collectivités territoriales locales donc c'est au travers de la DMA que le département accompagnera. On vérifiera ce point, mais c'est le dispositif. Les actions directes en maîtrise d'ouvrage du département sont hors agglomération.

Monsieur Stéphane BAUDU

Je laissais Lionella terminer en *off* sa conversation avec Bernard. Simplement pour saluer cette initiative. On y travaille depuis déjà plusieurs mois et c'est une bonne et belle initiative, cela fait quelques années que nous portons ce message. Je ne veux pas dire qu'il y avait des résistances, il y avait certainement d'autres priorités et peut-être des questionnements, mais nous travaillons enfin sur un vrai schéma des mobilités douces dans notre département et c'est vraiment une grande et bonne nouvelle. Donc saluer cela. Je sais qu'il y a déjà des travaux, et je regarde Patrick, notamment de coordination avec les intercommunalités, notamment celle que je connais le mieux, l'agglomération de Blois, qui vient de présenter son schéma directeur cyclable, mais je voulais aussi attirer l'attention sur le fait qu'il y a peut-être encore à affiner quelques priorités entre ce qui est écrit là et ce qui est écrit du côté de l'agglomération. Voilà, il y a des arbitrages à venir, tout ne doit pas être complètement figé puisqu'effectivement tu l'as dit Bernard, il y a des mobilisations du foncier qui sont compliquées, éventuellement des choses qui sont plus utiles peut-être à déployer dans ce que je pense notamment concernant le vélo du quotidien. Donc tout cela pour dire qu'il ne faut pas que tout soit figé à la ligne près et qu'il faudra certainement retravailler au moins avec l'agglomération de Blois, et peut-être avec d'autres intercommunalités, sur les priorités qui sont aujourd'hui affichées dans notre schéma départemental.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Effectivement, tu as tout à fait raison, ce schéma n'est pas inscrit dans le marbre, il sera appelé à faire encore l'objet de discussions avec Agglopolys et la ville de Blois bien entendu.

Monsieur Bernard PILLEFER

Président, vous avez tout dit. Benjamin, je pense que le président te donnera la voix, mais puisque je suis interrogé, je réponds. En effet, c'est un schéma qui doit vivre. Ce n'est pas qu'il est appelé à vivre, il doit obligatoirement vivre et il doit en permanence faire l'objet d'échanges avec les EPCI. On a voulu justement que cette élaboration de ce schéma ne se fasse pas en intra-muros, mais avec l'ensemble des acteurs de terrain puisque tout à l'heure, je parlais aussi des modalités de financement, il y aura des partenariats inéluctables à trouver avec le conseil départemental et les EPCI. Je dis les EPCI, puisque la plupart du temps aujourd'hui, ce sont les EPCI qui portent ces opérations. Mais ce que nous avons engagé dans l'écriture du schéma doit vivre et sera bien entendu activé et remis au goût du jour au fil de l'eau. J'ai parlé de dispositif glissant, cela veut bien dire ce que cela veut dire, cela répond à la suggestion de notre collègue Stéphane de dire qu'en effet, rien n'est figé dans le marbre et le président venait de le confirmer.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

C'était pour que Bernard fasse une seule réponse. Cela va aller dans le même sens. Je crois que c'est vraiment important, c'est une très bonne chose qu'il y ait un schéma directeur, et qu'on ait là un

cap, donc vraiment je salue l'initiative. Ce que nous disent toutes les associations et toutes les personnes qui font régulièrement du vélo, c'est la problématique des discontinuités entre les pistes cyclables départementales, celles des agglos, celles des communes et je crois que c'est vraiment là-dessus effectivement qu'on doit faire porter notre effort dans la concertation, de telle sorte que quelqu'un qui s'engage sur une de nos pistes cyclables départementales ne se retrouve pas pour des raisons administratives bloqué à un moment et mis en danger. Donc effectivement il faut marteler et que tous les élus départementaux relaient auprès de leurs communes et de leurs EPCI cette nécessité. Et puis de pouvoir aussi réussir parfois quelques aménagements connexes qui ne sont pas en tant que tels de la liaison cyclable. On en a parlé avec le président la semaine dernière, par exemple sur le tronçon Fossé-Blois, à un moment donné la question de la traversée de la voie rapide pour desservir la zone Cora est un sujet qui n'est pas directement de la mobilité douce, mais qui est un sujet complètement connexe, je pense effectivement qu'il faut qu'on trouve aussi un modus operandi pour que les acteurs Agglo, communes et département, puissent aussi travailler sur ces fins ou ces aménagements connexes aux liaisons douces.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je te le confirme de nouveau : on a eu un échange et une réunion est prévue prochainement sur la problématique de Fossé et le franchissement de la départementale. Je vous propose de mettre au vote le rapport n° 2. Qui vote pour ? Pas d'abstention, pas de vote contre, je vous remercie. Nous allons passer au rapport n° 3 qui sera présenté en deux temps, d'abord par Monique Gibotteau, notre vice-présidente en charge des solidarités et notre autre vice-présidente, Florence Doucet pour l'enfance, particulièrement.

3. Solidarités – Action sociale

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci Monsieur le président, un projet de délibération vous est proposé qui vise à regrouper les points sur lesquels notre assemblée doit statuer. Tous les ans, on vous fait ces mêmes propositions. Donc dans le domaine des solidarités et de l'action sociale il vous est proposé comme habituellement de statuer sur le reversement de la participation financière de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour le fonctionnement de la maison des personnes handicapées (MDPH). Il s'agit d'acter le reversement au groupement d'intérêt public qu'est la maison des personnes handicapées de la participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à son fonctionnement d'un montant estimé à 541 000 € pour l'année 2023.

Deuxièmement, une délibération doit être prise concernant les orientations de la campagne tarifaire et budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Je vous rappelle que les orientations budgétaires 2023 s'inscrivent dans des politiques nationales en mouvement visant notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'amélioration des accompagnements des personnes âgées dépendantes à leur domicile ou en établissement. Dans le cadre du Loir-et-Cher solidaire de notre plan d'action 2022-2028, nous nous sommes engagés dans une démarche innovante pour construire l'organisation de demain pour l'autonomie avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Donc favoriser le maintien à domicile dans une logique de parcours et de coordination des différents acteurs.

Ces orientations doivent également permettre la mise en œuvre des actions du schéma départemental de l'autonomie 2021-2025 que vous avez voté. Je vous propose également de valider l'installation des places prévues dans les schémas départementaux et autorisées à l'issue d'appels à projets, en particulier les places de foyers occupationnels prises en charge à 100 % par le département, foyers d'accueil médicalisés pour les personnes handicapées vieillissantes et plus particulièrement 15 places en foyer occupationnel mises en œuvre par l'association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales, sur l'arrondissement de Blois, en année pleine suite à l'ouverture partielle en septembre 2022. Des projets de transformation dans le cadre de la fermeture de la maison de retraite Gaston d'Orléans gérée par le centre hospitalier de Blois, sous réserve du dépôt d'un projet par le centre hospitalier. Les places prévues soit dans le cadre du schéma départemental, sous réserve des appels à candidatures ou à projet à lancer, soit dans le cadre de la négociation à travers le CPOM (contrat d'objectifs et de moyens) bien sûr dans la visée d'une transformation de l'offre. Quatrième point, des projets d'accueil de jour puis d'hébergement permanent en établissement d'accueil médicalisé suite à la fermeture de l'EHPAD La Grande Borne à La Ville-Aux-Clercs géré par l'association nationale d'action et d'insertion sociale que vous connaissez certainement plus sous le nom d'Anaïs. Ensuite la transformation du service

d'accueil familial spécialisé géré par l'association pour adultes et jeunes handicapés, l'APAJH. Les autres projets d'extension de places, non prévus dans le schéma départemental et ayant un impact financier pour le département, ne pourront être validés pour l'exercice 2023. Concernant les dispositions communes d'établissements sociaux ou médico-sociaux, personnes âgées, personnes handicapées et ASE, celles-ci ont été construites dans un contexte d'évolution réglementaire constante et d'inflation qui va fortement impacter les établissements et les services. Afin d'encadrer les évolutions des budgets des établissements et services situés en Loir-et-Cher et borner les impacts sur le budget du département, il vous est proposé l'application des principes suivants pour la tarification 2023 : un taux de + 2,5 % sur les dépenses brutes des budgets hébergement des établissements et services financés par le département contre 1 % en 2022. Sur la section dépendance des EHPAD, il est proposé d'augmenter le point GIR à 7,39 € toutes taxes comprises au lieu de 7,34 €. Je vous rappelle que l'année passée nous avons fait un effort particulier en augmentant le point GIR de 3,8 %. On n'appliquera plus non plus de convergence tarifaire négative aux EHPAD concernés. Ce point GIR correspond à une moyenne des points GIR départementaux donc ce sont des millions de points qui sont remontés vers la CNSA et qui nous redescendent. Après une analyse individualisée de la situation financière de la structure, pourront être prises en compte des mesures suivantes comme la reprise des déficits validés, des financements, des amortissements, des frais financiers ou la hausse du loyer dans le cadre d'une opération de travaux validée ainsi que des frais de siège. J'attire votre attention sur le fait que les financements proposés vont conduire obligatoirement à une augmentation des prix de journée plus importante que celle fixée par le taux de 2,5 %. Compte tenu des annonces gouvernementales dans le cadre de l'attractivité des métiers, les mesures portant sur les revalorisations salariales des professionnels des établissements et services concernés pourront également être prises en compte. Ces mesures seront évaluées et financées par le conseil départemental en fonction des textes votés et/ou des compensations allouées par la CNSA pour les établissements de compétence unique du président du conseil départemental, c'est-à-dire les établissements sociaux et médico-sociaux, personnes handicapées et ASE. Je laisse la parole à ma collègue Florence Doucet.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monique. Une intervention qui porte sur deux points, tout d'abord le secteur de l'enfance et ensuite le fonds solidarité logement.

Pour le secteur de l'enfance, les orientations budgétaires 2023 de la politique enfance-famille répondent à l'ambition forte du département de développer les actions de prévention le plus précocement possible, de favoriser l'autonomie des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et garantir leurs droits, de sensibiliser les Loir-et-Chériens aux réalités de la protection de l'enfance pour les rendre acteurs et *in fine* d'évaluer l'impact sociétal de nos actions. Comme vous le savez, le département a su être proactif pour construire un plan d'action avant même la définition des orientations nationales. Nous avons ainsi su saisir l'opportunité de la contractualisation avec l'État pour renforcer et accélérer la mise en œuvre de son plan d'action amorcé notamment dans le cadre du schéma départemental enfance-famille 2018-2023 et nos actions s'inscrivent dans la dynamique des politiques nationales. Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, signé entre le département, l'État et l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire le 15 octobre 2020, a fait l'objet d'un avenant adopté en commission permanente le 13 juin 2022. Je vous rappelle que les efforts financiers du département sont conséquents puisque le coût total des projets dédiés à cette stratégie est estimé à plus de 4 millions d'euros. 2022 a été une année intense avec la mise en place de nombreuses nouvelles actions dont la création d'une équipe mobile de prévention, le recours à la thérapie familiale, la création de trois places de dispositif d'accompagnement parental au placement spécialisé autisme-handicap, enfin l'externalisation des agréments et la gestion des dossiers des assistants maternels. Concernant les établissements enfance, deux nouveaux lieux de vie ont ouvert dans notre département : La Tribu à Vendôme, pour six places. Je devrais dire le Vendômois, puisqu'il y a un projet, ils viennent d'acheter une ferme à Naveil. Et 3R à Suèvres là aussi pour un accueil de six places. Trois projets sont actuellement à l'étude à l'horizon 2023-2024, s'agissant des mères isolées avec enfants de moins de trois ans et des enfants dits problématiques complexes. L'ARS, le CIAS du blaisois et la protection judiciaire de la jeunesse sont naturellement mobilisés.

Concernant le fonds solidarité logement (FSL), je vous propose d'attribuer une participation pour l'équilibre en fonctionnement du budget annexe du FSL d'un montant maximal de 900 000 €. Cette participation sera versée en deux fois, le premier versement à hauteur de 50 % du montant de la participation en début d'exercice, le solde sera versé en fin d'exercice et chiffré en fonction de l'équilibre des dépenses et des recettes constatées en fin d'exercice dans la limite de 50 % du montant de la participation. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Y a-t-il des questions avant de passer au vote ? Je ne vois pas de questions, donc je mets ce rapport n° 3 au vote. Qui vote pour ? Abstention, il n'y en a pas. Contre, il n'y en a pas, je vous remercie. Nous allons passer au rapport n° 4, toujours par notre vice-présidente Florence Doucet.

4. Reprise de l'activité des clauses d'insertion

Merci président. Dans le cadre de la dissolution de la maison de l'emploi du blaisois qui interviendra au 31 décembre 2022, le conseil départemental a été sollicité pour reprendre l'activité clauses d'insertion sociale en lien avec l'échelle territoriale de leur mise en œuvre. Pour rappel, les clauses d'insertion sont apparues pour la première fois en 2005 dans notre département, en lien que la maison de l'emploi. Aujourd'hui, ces clauses sont des outils plébiscités par les acteurs de l'insertion et constituent pour les entreprises la création d'un vivier de salariés formés et opérationnels. Avec plus de 8 000 foyers allocataires du revenu de solidarité active, le département dispose là d'une solution évidente pour favoriser le retour à l'emploi de ce public en difficulté. Deux agents actuellement en poste au sein de la maison de l'emploi interviennent au sein du service dédié et seront affectés au 1^{er} janvier 2023 au conseil départemental, un facilitateur et une assistante de gestion. Le facilitateur accompagne les donneurs d'ordres publics et privés dans l'intégration des clauses dans les pièces des marchés publics, mais également sur le volet social en assurant le suivi des chantiers et heures d'insertion réalisées dans le cadre de ces clauses sociales d'insertion. Le volume d'heures clausées s'élève à plus de 270 000 depuis sa mise en œuvre en 2019, 96 000 sont prévues pour 2023. Ce volume d'heures d'insertion sur le territoire départemental pourrait augmenter à court terme. En effet le plan national pour les achats durables prévus pour la période 2021-2025 impose un objectif de 30 % d'heures clausées dans la commande publique de l'État. Aujourd'hui seuls 16 % des marchés de l'État sont clausés, les collectivités territoriales pourraient se voir à terme imposer un objectif proche. Le département utilise les clauses depuis 2016 pour ces marchés de travaux routiers et de bâtiments quand ils sont adaptés. Le souhait est de faire évoluer le volume d'heures clausées en lien avec la stratégie d'achats durables 2022-2028, avec pour objectif d'intégrer dans ces marchés au moins 5 000 heures par an d'ici 2028. Le département rend le service payant pour l'ensemble des donneurs d'ordre d'où la mise en place d'un règlement des conditions générales des prestations. L'année 2023 est une année transitoire puisque la maison de l'emploi du blaisois aura toujours des contrats en cours qui seront repris par le département pour assurer une continuité de réalisation et de suivi des clauses sociales d'insertion. Le département se verra également confier de nouveaux contrats partenariaux d'intervention qu'il aura initiés ou pour lesquels il aura été sollicité dans les conditions fixées par le règlement et aux conditions tarifaires prévues dans ledit contrat. Je vous propose donc d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif à la reprise de l'activité des clauses d'insertion.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Une intervention, Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Juste une petite remarque, ce serait intéressant d'envoyer à tous les maires du département l'information disant aujourd'hui que c'est le département qui gère les clauses d'insertion, avec les contacts. Beaucoup de communes ne savent pas qu'elles peuvent avoir ces clauses d'insertion dans leurs marchés et je pense que cela pourrait être intéressant si on veut développer, de faire une piqûre de rappel.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je te rassure, c'est prévu dans un plan de communication, et pour les entreprises privées aussi. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Simplement pour une nouvelle fois vraiment remercier le conseil départemental, vous remercier Monsieur le président, remercier aussi Cyrille Bonvillain et Stéphane Cadoret qui ont été très investis et vous dire que l'équipe de la maison de l'emploi est très motivée pour venir poursuivre l'aventure au sein du conseil départemental. On a une réunion de transmission de dossiers importante avec toute la gouvernance de la clause d'insertion, donc y compris les entreprises d'insertion et les acteurs de la clause

Publié le 07 mars 2023

la semaine prochaine, je crois, de telle sorte que tout soit opérationnel, donc cela devrait être normalement effectivement assez indolore pour toutes les personnes qui connaissent la clause. C'est un changement de support qui va permettre au contraire de gagner en nombre d'heures, donc c'est une très bonne nouvelle pour le territoire.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin. Michel Contour.

Monsieur Michel CONTOUR

Juste une réflexion de ma part, que devient TransVaLoire dans cette affaire ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je veux bien qu'on fasse un conseil d'administration de la maison de l'emploi, mais je te répondrai Michel. Il y a eu effectivement un certain nombre d'évolutions actées par Agglopolys et la gouvernance de la maison de l'emploi. L'aventure TransVaLoire, faute de partenaires financeurs, n'a pas pu se poursuivre, et c'est vrai que, à la fois côté chambre consulaire, chambre d'agriculture, côté employeurs, il n'y a pas eu les financements qui ont permis de faire rebondir le dispositif. C'était une très belle intuition, une très belle aventure, malheureusement on n'a pas pu la prolonger même s'il y a un certain nombre d'acteurs qui ont poursuivi, par exemple dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, un accompagnement. Pour ce qui relève de territoire zéro chômeur, qui est l'autre action de la maison de l'emploi, il y a un conseil d'administration aujourd'hui qui doit normalement labelliser notre territoire et c'est Agglopolys qui reprendra les missions. Sur la clause d'insertion, le département s'engage pour poursuivre l'aventure, donc la maison de l'emploi s'arrête, mais les missions portées par la maison de l'emploi, à l'exception effectivement de TransVaLoire, demeurent.

Madame Catherine LHERITIER

Juste dire effectivement que la mission en tant que telle disparaît, simplement on verra tout à l'heure le résultat des assises du tourisme. Il y a des actions qui seront conduites avec les opérateurs du tourisme pour favoriser l'arrivée de salariés dans notre département, y compris saisonniers.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose de mettre ce rapport au vote. Qui vote pour ? Pas d'abstention, pas de vote négatif, je vous remercie. Nous allons passer au dossier n° 5 qui sera présenté par Catherine Lhéritier.

5. Créations de postes – Tableau des emplois permanents

Madame Catherine LHERITIER

Merci, président. Ce dossier, c'est la suite du précédent évidemment, j'en profite pour souligner l'importance du rôle du facilitateur pour notamment les communes et les petites communes pour les clauses d'insertion. Et l'importance également pour les personnes en situation d'insertion. Je vous propose donc d'approuver le projet de délibération joint au rapport qui prévoit la création de deux emplois permanents correspondant à la reprise de l'activité clause d'insertion menée jusqu'en fin 2022 par l'association maison de l'emploi du blaisois, ainsi que le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2023. Et conformément aux dispositions du code du travail, les deux emplois créés permettront le recrutement en contrat à durée indéterminée, des deux actuels salariés de l'association maison de l'emploi du blaisois, et cela comme cela a été dit tout à l'heure au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je ne vois pas de questions, donc je propose de mettre ce dossier n° 5 au vote. Qui vote pour ? Pas d'abstention, pas de vote négatif, je vous remercie. Nous allons passer au rapport n° 6 présenté par notre rapporteur Yves Lecuir.

6. Constitution de provisions pour imprévision

Monsieur Yves LECUIR

Merci, président, voilà une expression « provision pour imprévision » que nous entendons pour la première fois, mais que nous allons sans doute hélas devoir nous habituer à entendre. Les pouvoirs publics ont en effet souhaité protéger les cocontractants de la commande publique des conséquences financières de circonstances imprévisibles au moment de la signature du contrat. Voilà le principe, on devrait d'ailleurs en bon français ne pas parler d'imprévision, mais d'imprévisibilité. L'imprévision, c'est ce qu'on n'a pas prévu ; l'imprévisibilité, c'est qu'on ne pouvait pas être capable de prévoir à un moment donné. Une récente circulaire, elle a trois mois, elle date de septembre dernier, permet donc à un titulaire d'un marché public d'être indemnisé sur le fondement de ce qu'on appelle désormais « la théorie de l'imprévision ». Lorsque l'attributaire est confronté à des pertes anormales provoquées par des circonstances imprévisibles, les parties peuvent, plutôt que de modifier le contrat, conclure une convention d'indemnisation. Cette indemnisation vise à dédommager partiellement le titulaire du préjudice qui résulte de l'exécution du contrat en raison d'une dégradation du bilan économique du contrat en question. Nous sommes donc sollicités par certains prestataires de nos marchés en vue d'être indemnisés au titre de cette théorie. Le montant de ces demandes est estimé aujourd'hui à 1 290 000 € au titre des marchés de 2022. Ces indemnités concernent plus précisément deux marchés. Ce montant de provision est un montant maximum, puisque nos services doivent analyser et valider les justificatifs qui sont envoyés par les demandeurs. Nous vous demandons donc aujourd'hui d'approuver le projet de délibération joint en annexe au présent rapport et qui est établi en ce sens.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Yves. Merci également pour ces explications sur la linguistique française qui n'est pas toujours facile à appréhender. Pas de questions, je vais donc proposer de mettre ce dossier n° 6 au vote. Qui vote pour ? Je vous remercie, pas d'abstention, je ne vois pas de vote négatif, je vous remercie. Nous allons donc passer au dossier n° 7, c'est notre vice-président Bernard Pillefer qui va présenter ce rapport.

7. Dissolution du budget annexe du Parc routier au 31 décembre 2022

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci, Monsieur le président. Dès le transfert des parcs de l'équipement aux départements par la loi du 26 octobre 2009, certains départements ont choisi d'intégrer la gestion de l'équipement routier dans leur budget principal. Notre collectivité avait, elle, décidé en 2010 de mettre en place une gestion individualisée de cet équipement au sein d'un budget annexe Parc routier départemental. Ce choix avait été opéré principalement du fait que le parc disposait de sa propre centrale de production d'enrobé et pouvait commercialiser ses produits et des prestations auprès de tiers dont certaines communes du département. Suite à la fermeture de la centrale de production d'enrobé et à l'arrêt de son activité en 2018, les services départementaux sont devenus le quasi unique client des prestations fournies par le parc routier. Aussi, dans le but de la simplification administrative et comptable de l'activité de ce service, je vous propose de dissoudre le budget annexe du parc routier à compter du 31 décembre 2022. Permettez-moi de préciser que l'activité opérationnelle restera inchangée, les équipes continueront à intervenir sur les chantiers de nos infrastructures routières et à assurer la maintenance de ses engins et véhicules de chantier. Une valorisation des activités du parc sera mise en place sous forme de travaux en régie en remplacement de la facturation interne. Une architecture comptable et budgétaire au sein du budget principal permettra de continuer à suivre comptablement l'activité au sein du budget principal en vue de permettre la distinction entre l'activité de maintenance et celle des travaux de voirie en régie. Voilà Monsieur le président, la proposition de projet de délibération joint en annexe au présent rapport établi dans ce sens.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard pour les précisions apportées. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de mettre ce rapport n° 7 au vote. Qui vote pour ? Je ne vois pas d'abstention, pas de vote négatif, je vous remercie. Nous allons passer maintenant à la présentation du budget primitif et des éléments financiers pour 2023, je vais donc donner la parole à la vice-présidente rapporteur du budget, Claire Foucher-Maupetit.

8. Budget primitif et éléments financiers pour 2023

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci Monsieur le président. Mes chers collègues, je vous propose de procéder à une présentation synthétique du projet du budget primitif 2023. On l'a dit, il s'agit d'un budget consolidé total qui s'équilibre en dépenses et en recettes à environ 439 millions d'euros. Je tiens à préciser que le montant présenté à l'écran tient compte du montant prévisionnel de 3,1 millions d'euros sur les travaux en régie, et Bernard vient de le présenter, du fait de la suppression du budget annexe du parc routier, et non, évidemment comme il l'a précisé également, de son activité. Comme l'a précisé tout à l'heure le président, le projet de budget primitif est en droite ligne avec les orientations budgétaires puisque la variation est de seulement 0,5 % et il est également conforme aux positions arrêtées lors du séminaire budgétaire du 17 septembre dernier. Donc vous retrouvez les dépenses et les recettes équilibrées à 439,1 millions d'euros.

S'agissant du montant consolidé du budget, il agrège non seulement le budget principal comme on le fait habituellement, soit un peu plus de 432,8 millions d'euros, mais aussi quatre budgets annexes que vous avez par des images et de nouvelles icônes que vous voyez sur ce diaporama, avec les quatre budgets annexes : le laboratoire départemental d'analyses à hauteur de 1,6 million d'euros, le service qualité de l'eau pour 1 million d'euros, le fonds de solidarité logement pour 1,6 million d'euros et enfin l'aérodrome de Blois-le-Breuil pour 2,1 millions d'euros.

La diapositive suivante présente l'équilibre des grandes masses du projet de budget primitif pour 2023, à savoir les blocs de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement. Donc vous retrouvez tous les montants et je vais reprendre plus en détail. Les taux d'évolution qui s'affichent sont calculés par rapport au total des crédits votés en 2022, donc y compris la décision modificative du mois d'octobre dernier. Toutefois, s'agissant de l'épargne, de l'emprunt et du capital de la dette, les variations sont exprimées par rapport au BP 2022 pour neutraliser, d'une part, l'effet de l'affectation du résultat 2021 et, d'autre part, les remboursements anticipés intervenus au cours de l'année. Enfin, les blocs qui apparaissent en vert illustrent le lien entre l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement qui permet non seulement de couvrir le remboursement en capital pour 7,8 millions d'euros, mais surtout d'autofinancer une partie de nos investissements pour environ 21,5 millions d'euros. Donc c'est ce que vous retrouvez, le capital de la dette à 7,8 millions d'euros avec la flèche. Je vous précise toutefois que ces chiffres globaux n'incluent pas la provision de 20 millions d'euros équilibrée en dépenses et en recettes au titre des opérations de gestion de dette. Cette provision technique est volontairement exclue des représentations graphiques afin de ne pas altérer leur lisibilité.

Je vous propose de commencer par une analyse de notre section de fonctionnement, comme on l'avait déjà présentée. Apparaissent maintenant donc nos principales recettes, sensibles à la conjoncture et aux décisions gouvernementales, cela a été aussi précisé tout à l'heure par le président. Leur taux d'évolution est toujours calculé par rapport au total voté en 2022 et je vous propose succinctement de les commenter. Comme vous le savez maintenant, le foncier bâti est remplacé depuis 2021 par une fraction de la TVA et cette dernière enregistrerait une augmentation de 11,1 % par rapport au total voté en 2022, sans compter la régularisation pour 2022 qui est intervenue fin octobre en anticipation pour un montant de 5,7 millions d'euros. Le projet de loi de finances 2023 prévoit la suppression intégrale de la CVAE, la compensation passera par l'affectation d'une fraction de la TVA nette nationale. Elle sera constituée d'une part fixe et d'une part variable. Notre anticipation est aujourd'hui d'environ 18,6 millions d'euros. La DGF, dotation globale de fonctionnement, serait quasiment stable bien qu'un amendement pour l'indexer sur l'inflation avait été déposé à l'initiative de l'Association des Départements de France et l'Association des Maires de France. Cette indexation sur l'inflation n'a pas été retenue. Concernant les DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, il vous est proposé une inscription budgétaire qui pourrait connaître une baisse d'environ 11,9 % en lien notamment avec l'augmentation des taux et des conditions d'octroi des emprunts plus prudentielles de la part du secteur bancaire. S'agissant de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, les données à fin novembre permettent de constater une augmentation de 5 % par rapport à 2021, mais dans le même temps les assureurs annoncent une augmentation substantielle des primes et donc mécaniquement de la base d'imposition. Ces éléments nous conduisent à retenir pour 2022 une hypothèse de progression de 6,9 % par rapport à ce qui a été voté en 2022. Pour revenir un petit peu sur les DMTO par rapport aux années précédentes, vous avez une illustration de 2018 à 2023, on sait que la DMTO avait augmenté de façon importante en 2021/2022, mais il faut rester prudent. La prévision lors du vote du budget prévisionnel 2022 actait l'hypothèse d'un repli. Il s'avère qu'après une évolution positive pour les neuf premiers mois de l'année, les recettes sont en

diminution depuis octobre. On peut d'ores et déjà prévoir 53 millions d'euros fin 2022, soit un montant finalement équivalent pour l'instant à 2021. Toutefois pour 2023, il est compliqué de se projeter, on constate que le repli depuis octobre se poursuit du fait de l'augmentation combinée des taux d'intérêt et de l'inflation. La prudence nous incite donc à prévoir 46,7 millions d'euros pour l'année prochaine avec un probable ajustement lors de la première décision modificative au mois de juin à l'aune des encaissements des premiers mois de 2023. C'est ce que vous voyez sur cette slide pour 2023 avec une prudence pour ces DMTO qui étaient les mêmes en 2021 et 2022 avec 53 millions d'euros.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, l'esquisse du budget 2023 acte également une volonté de prudence étant donné le contexte inflationniste évoqué précédemment. Globalement nos dépenses de fonctionnement devraient connaître une évolution de 1,2 % par rapport à celles votées en 2022. Cette diapositive présente donc les montants prévisionnels pour l'exercice 2023. Pour détailler un peu, le secteur des solidarités présente un volume total de 225,5 millions d'euros, soit une augmentation de + 4,5 % par rapport à ce qui a été voté en 2022. Ce budget acte notamment une progression des allocations individuelles de solidarité de + 5 %, pour la prestation de compensation du handicap et l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA. Mais acte aussi la prise en compte de dépenses nouvelles liées à plusieurs mesures nationales sur le renforcement de l'attractivité du milieu des métiers de l'autonomie. La prise en compte de plusieurs projets ou dispositifs nouveaux dans le champ de l'enfance entraîne également une augmentation des dépenses dans ce secteur. Enfin le champ de l'insertion et du logement connaît une évolution du même ordre que l'enfance, s'agissant du fait de la hausse des dépenses prévues dans le cadre des dépenses de contractualisation plan pauvreté.

S'agissant de la masse salariale, nous prévoyons un budget total de 72,15 millions d'euros. Ainsi, après six années stables au plan budgétaire, l'année 2022 connaît une inflexion dont le prolongement est une inscription budgétaire 2023 qui connaît une augmentation de 3,2 % par rapport à ce qui a été voté en 2022, soit 2,23 millions d'euros. Cette évolution tient compte de l'impact en année pleine de certaines mesures nationales : il s'agit notamment des effets année pleine, notamment on l'a déjà aussi évoqué avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % en application sur les rémunérations à compter du 1^{er} juillet 2022 ; et du complément de traitement indiciaire institué par la loi rectificative des finances 2022 pour les agents qui exercent des missions d'accompagnement socio-éducatif. Ces mesures nationales se cumulent avec les actions déjà engagées par le département, et notamment, on l'a aussi évoqué à plusieurs reprises, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire en année pleine, le RIFSEEP. Concernant le secteur de l'éducation, des bâtiments et des mobilités, il voit son budget impacté par l'inflation alors que les autres dépenses affichent une baisse technique à hauteur de la provision que vous avez votée en DM2 afin de faire face aux indemnités pour prévisions relatives à nos marchés publics.

S'agissant du SDIS, il convient de souligner que pour 2023, la participation du département augmentera d'une manière significative avec 1 million d'euros supplémentaire pour porter la contribution du département à environ, au total, 17,4 millions, c'est-à-dire 17,42 millions d'euros précisément. Il convient de préciser que l'échelon communal participe également de manière proportionnelle à l'effort financier avec une hausse de 0,5 million d'euros de sa participation. Il s'agit donc d'une enveloppe supplémentaire totale de 1,5 million d'euros au bénéfice du fonctionnement du SDIS. Cet effort est sans précédent depuis plus de 10 ans et marque la volonté forte, on l'a évoqué tout à l'heure avec le président Sartori, de doter le SDIS des moyens supplémentaires au déploiement des ambitions portées par le nouveau SDACR 2023-2028 qui nous a été présenté par le directeur du SDIS.

L'écran suivant décompose nos trois soldes d'épargne : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette, étant données les prévisions de recettes et des dépenses que je vous ai présentées précédemment. J'attire votre attention sur le fait que même si notre épargne reste à un niveau suffisant, cette dernière reste très fragile. Je vous rappelle que sans la neutralisation de nos amortissements depuis 2015, notre épargne brute serait à peine suffisante. La préservation à minima de notre épargne nous oblige donc à une vigilance constante quant à la maîtrise de nos dépenses et à une surveillance accrue de l'évolution de nos recettes. Je vous rappelle que l'épargne est primordiale pour notre autofinancement et donc pour réaliser notre plan pluriannuel d'investissement sur lequel nous nous sommes engagés, objectif 9 %.

Justement, venons-en maintenant à l'investissement qui est prévu pour 2023. Le dimensionnement de notre effort d'investissement est totalement conforme avec nos engagements consistant à viser 60 millions d'euros réalisés avec un taux de réalisation que nous espérons aux alentours de 85 % pour l'année prochaine. Notre budget d'investissement s'élèverait donc à environ 71 millions

Publié le 07 mars 2023

d'euros. Ce montant tient compte non seulement du cumul de nos investissements directs, que vous avez sur la gauche, avec les investissements directs pour 54,8 millions d'euros qui représentent 77 % du total, mais aussi des subventions qui sont accordées à des tiers pour 16,2 millions d'euros, soit 23 % des dépenses d'investissement totales. En matière d'investissement direct justement, nos trois grandes priorités sont clairement identifiées dans cette diapositive : environ 4,4 millions d'euros consacrés à l'innovation par le numérique, avec la poursuite de la modernisation également des bâtiments départementaux avec un budget total de 19,8 millions d'euros et notamment les collèges. On peut citer ceux de Saint-Laurent-Nouan, Neung-sur-Beuvron, Veuzain-sur-Loire. Pour l'ensemble du département, cela représente un total de 11,3 millions d'euros. Il y aura, bien évidemment, l'entretien et la sécurisation de nos infrastructures routières avec presque 29 millions d'euros, 28,9 millions d'euros précisément. À noter que le développement des mobilités alternatives mobilisera 3 millions d'euros, soit 1 million de plus qu'en 2022. Au total, plus de 9 millions d'euros seront consacrés aux travaux neufs avec des projets comme la passerelle sur la Loire, la finalisation du barreau de Mer ou encore les créneaux de dépassement à Sargé-sur-Braye et les déviations de Contres et de Chémery. Sur la diapositive concernant les subventions d'investissement, il y aura l'accompagnement des projets sur le territoire départemental avec notamment la dotation de solidarité rurale, la DSR que l'on aime beaucoup, avec une enveloppe de 5,5 millions d'euros. En matière de dépenses d'investissement liées aux politiques des solidarités, 4,3 millions d'euros y seront consacrés et particulièrement afin de moderniser les EHPAD. Et puis la reconduction de la dotation départementale d'aménagement durable, l'aménagement du territoire et sa protection avec les actions pour le SDIS constituera une enveloppe de 3,4 millions d'euros. S'agissant du SDIS, une enveloppe de 0,5 million d'euros est prévue pour l'exercice 2023 avec, on le redit, un engagement de 2 millions d'euros par an pour la période 2024-2028, soit un total de 10,5 millions d'euros financés par le seul département. Enfin, les mobilités alternatives en complément de nos investissements directs se verront attribuer 3 millions d'euros.

Pour conclure ma présentation chiffrée, je vous propose de revenir sur les trois grands ratios que l'on fait en comparatif comme d'habitude : la capacité de désendettement de notre collectivité, vous le savez, qui s'exprime en nombre d'années nécessaires qui permettraient de rembourser notre dette en totalité si on y consacrait l'intégralité de l'épargne brute ; la dette par habitant ; et enfin l'encours ou le stock de dette totale. Vous constatez que les trois ratios restent très favorables en termes de situation comparée à l'issue de l'exercice 2021. Ils témoignent ainsi de nos efforts de gestion réalisés lors des trois dernières années. À l'issue de la réalisation de l'exercice 2022, la capacité de désendettement devrait se stabiliser aux environs de 2,3 années. Pour 2023 ce même ratio devrait être d'environ 3,1 années. Bien évidemment il faut garder à l'esprit le contexte économique plus qu'aléatoire qui rend la prévision ou la prévisibilité, pour taquiner Yves, très incertaine. Vous avez les montants, je ne vais peut-être pas tous les commenter, concernant les comparaisons avec les strates : La situation du Loir-et-Cher, la moyenne de la région, la moyenne de la strate des départements comparables au nôtre et puis la moyenne nationale, la capacité de désendettement en années, la dette par habitant en euros et l'encours de la dette en millions d'euros.

En conclusion, dans un contexte économique et géopolitique particulièrement marqué à ce jour par de fortes incertitudes, le cap doit être maintenu avec volonté et pragmatisme pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre prospective financière et surtout notre plan pluriannuel d'investissement. L'approche toujours rigoureuse de notre assemblée en anticipation des difficultés nous permet aujourd'hui de piloter une capacité financière en faveur d'une action au service de notre département. Je laisse le mot de la fin à Raymond Barre qui a dit : « *Un avenir, cela se façonne ; un avenir, cela se veut.* ». Façonnons donc l'avenir du Loir-et-Cher en voulant un budget rigoureux, optimiste et surtout, pour le bien des Loir-et-Chériens parce que nous sommes ici eux, ambitieux. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Claire pour cette présentation animée et didactique. On va donc passer maintenant à la présentation des rapports par politiques sectorielles. Ensuite nous aurons une intervention de Philippe Sartori, et après le vote des amendements et ensuite les discussions, bien entendu. Donc le premier rapport, le dossier sur les solidarités et la santé. Donc Monique tu nous présentes le rapport sur les solidarités et j'enchaînerai avec la santé. Merci Monique.

Madame Monique GIBOTTEAU

Avant de passer aux propositions budgétaires, je vous propose de réaliser une rapide

présentation de l'équilibre général du budget des solidarités dont je rappelle qu'il demeure le premier poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Vous avez vu les chiffres, les millions et les additions, c'est une conséquence directe du rôle de chef de file de l'action sociale et des solidarités de notre collectivité, donc chef de file des solidarités, de l'action sociale, confirmé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Un budget primitif 2023 des solidarités avec un budget annexe du FSL, on vous en a parlé tout à l'heure, qui représente plus de 225 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, soit une augmentation de 4,49 % par rapport aux crédits votés en 2022, augmentation liée aux dépenses imposées sur les revalorisations salariales au titre du Ségur de la santé, à la mise en œuvre des avenants et d'autres actions au sein du département comme le leasing pour favoriser l'attractivité des métiers au sein des services d'aide à domicile, à la prise en compte également de l'inflation, à l'impact de la loi Taquet et à l'augmentation exponentielle des placements d'enfants au sein de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi aux actions volontaristes menées dans le cadre du schéma de l'autonomie et des démarches de contractualisation avec les services de l'État, dont la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et le plan pauvreté.

La prévision de progression des allocations individuelles de solidarité (AIS) qui sont au nombre de trois, est notamment impactée à hauteur de + 5 % environ, ce qui semble prudent du fait de la stabilité du revenu de solidarité active constatée en 2022 dans un contexte de reprise économique et de toutes les nouvelles dépenses qui s'imposent aux départements ou qui relèvent des décisions prises au sein du département, soit plus de 9 millions d'euros en année pleine. Les recettes de fonctionnement quant à elles s'élèvent à 71,4 millions d'euros, soit 4,89 % de plus qu'en 2022, incluant les participations de l'État dans le cadre des allocations individualisées de solidarité et les recettes compensatoires attendues au titre des mesures imposées au plan national et les démarches de contractualisation menées depuis 2019. Les dépenses d'investissement s'établissent à 4,3 millions d'euros, incluant plusieurs projets dans le domaine des établissements médico-sociaux et notamment le projet du centre hospitalier de Blois dans le cadre du transfert de l'un de ses établissements accueillant des personnes handicapées vieillissantes dans les anciens locaux de la résidence Amiral de Coligny. Un soutien à la mobilité sur le territoire aux porteurs de projets de maisons de santé pluridisciplinaires, des aides au développement de la télésanté et à la primo-installation des médecins sur le Loir-et-Cher, mais aussi le développement de l'habitat inclusif, qui marche très bien sur le département et notamment l'amélioration énergétique des logements. Le budget annexe au fonds de solidarité logement s'élève en fonctionnement à 1 030 100 € en dépenses et 1 262 741 € en recettes, dont 900 000 € de participation du département. En investissement, à 202 000 € en dépenses et 175 000 € en recettes. Vous le constatez, le Loir-et-Cher solidaire, l'un des axes majeurs de notre projet qui marque notre volonté d'être encore plus efficaces dans nos actions en faveur des solidarités est consolidé et ambitieux dans ce budget primitif 2023. J'ai l'honneur de passer la parole au président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la vice-présidente. Sur l'aspect santé, vous savez tous que c'est un point fort de notre mandature, une ambition affichée pour essayer de répondre à notre engagement pour que les Loir-et-Chériens et Loir-et-Chériennes puissent avoir un accès aux soins et à la prévention. Cette priorité, élément essentiel de notre Loir-et-Cher solidaire, a été traduite au travers du plan « *Le 41 en bonne santé* » que je vous ai présenté en mars dernier. C'est un effort très important qui représente un investissement de 25 millions d'euros sur la mandature autour de neuf axes stratégiques ayant vocation à lutter contre la désertification médicale et à valoriser les territoires ruraux auprès des professionnels de santé. Dans le cadre de ce budget primitif 2023, sont ainsi inscrits, au titre des actions en faveur de la santé, un investissement pour le financement d'actions relevant du plan « *Le 41 en bonne santé* » pour lutter contre la désertification médicale et l'adoption d'une nouvelle autorisation de programme en faveur de l'accompagnement des projets de maisons de santé pluridisciplinaires. En fonctionnement, une inscription de 1,3 millions d'euros en dépenses dont 600 000 € pour l'octroi de subventions dans le domaine de l'aide médicale et du soutien aux politiques d'offre de santé. Je précise que bon nombre de projets de maisons de santé ou d'établissements de santé se réaliseront plutôt en début 2024. Si ce budget n'était pas suffisant par rapport aux demandes et à notre plan, il pourrait être tout à fait modifié au moment du budget supplémentaire. Marie-Pierre Beau étant absente, c'est donc Florence qui va nous présenter la politique « enfance famille ».

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. Si le budget des solidarités et le secteur de l'enfance-famille représentent en fonctionnement un budget de plus de 55 millions d'euros pour les dépenses dont 13,5

millions d'euros au titre de la rémunération des assistants familiaux. Le budget primitif du secteur enfance-famille pour 2023 est en hausse de 2,6 % par rapport au budget voté en 2022 après la décision modificative n° 2. Il prend en compte la poursuite des actions dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et de protection de l'enfance, du plan pauvreté, l'impact du Ségur, ainsi qu'une évolution de + 2,5 % au titre de la tarification des établissements. Sans rentrer dans les détails, juste quelques données chiffrées qui nous semblent importantes à retenir. Ce budget se présente donc de la façon suivante : on note 10 000 € en dépenses d'investissement, cela concerne notamment nos mineurs non accompagnés ; 55,3 millions d'euros de dépenses de fonctionnement dont 760 000 € au titre de la protection maternelle et infantile ; 6,6 millions d'euros au titre des actions de prévention à l'enfance, il s'agit du financement des mesures d'aide éducative à domicile qui sont exercées dans un cadre administratif et les actions en milieu ouvert exercées dans un cadre judiciaire ; il y a également 800 000 € au titre des actions de prévention spécialisée organisées conjointement avec les villes de Blois et de Vendôme, des actions qu'il nous semble ô combien important de pérenniser. Enfin, je vous demande de bien vouloir retenir ce chiffre : 47,8 millions d'euros au titre de l'hébergement, un gros bloc qui se décompose de la manière suivante : plus de 23 millions d'euros concernent les maisons d'enfants à caractère social, un bloc de plus de 14 millions d'euros pour l'accueil chez nos assistants familiaux et les frais qui y sont assimilés. Enfin, le projet de budget primitif vous propose de retenir 1 million d'euros en recettes de fonctionnement au titre de recouvrements divers. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence, nous allons passer maintenant à l'autonomie avec Monique.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci, président, donc dans l'autonomie, deux publics sont visés : les personnes avancées en âge et la dépendance et les personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie. Concernant la dépendance, 2,6 millions d'euros en dépenses d'investissement dont 2,3 millions d'euros de crédits de paiement sur les avances remboursables pour le financement de la restructuration des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes et 200 000 € de crédits de paiement sur le soutien à l'investissement de l'habitat inclusif. Deuxièmement, 300 000 € de recettes d'investissement qui correspondent pour 93 000 € au remboursement en cours des avances remboursables et 200 000 € relatifs au financement de la CNSA dans le domaine du développement de l'habitat inclusif. 61,9 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, dont 120 000 € déjà inscrits dans le rapport global annuel relatif à l'octroi des subventions, et 31 millions d'euros en recettes de fonctionnement. En ce qui concerne le secteur handicap, 50,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, dont notamment 9,7 millions d'euros au titre de la prestation de compensation du handicap à domicile, 35,3 millions d'euros au titre de l'hébergement et 417 000 € déjà inscrits dans le rapport global annuel relatif à l'octroi des subventions. 7,2 millions d'euros de recettes de fonctionnement, dont 4,2 millions d'euros correspondant à la participation de CNSA au titre de la PCH, la prestation de compensation du handicap. Voilà président, les chiffres.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monique, nous passons à l'insertion habitat, fonds de solidarité. Florence Doucet.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président, l'évolution du contexte socio-économique marquée par la diminution du taux de chômage, les tensions sur le marché du travail et l'évolution des coûts de l'énergie font évoluer les politiques d'insertion vers l'activité, l'emploi et l'habitat.

Le département s'affirme ainsi comme un acteur de l'insertion par l'activité économique en renforçant l'accompagnement vers les recruteurs du territoire : services de l'insertion par l'activité économique et/ou entreprises classiques. Au-delà d'une simple orientation politique, cela s'est traduit par la mise en place d'actions concrètes favorisant l'insertion sociale et professionnelle des publics accompagnés au titre du RSA et des publics identifiés prioritaires dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Le département a ainsi signé en mai 2021 la convention relative à la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi, le SPIE, dans l'objectif de dynamiser les parcours individuels des personnes éloignées de l'emploi. Les membres du consortium SPIE, à savoir la Région, Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales, les services déconcentrés de l'État et la Mutualité sociale agricole, ont instauré un comité stratégique d'insertion-formation-emploi regroupant les acteurs de

l'insertion socio-professionnelle de l'entreprise et de la formation. De même, parce que le logement est un facteur essentiel de l'insertion, en plus des aides du fonds solidarité logement, le département tout en contribuant au développement durable accompagne les publics les plus fragiles à accéder et à se maintenir dans un logement adapté : accompagnement social dans le logement, participation financière aux travaux relatifs à l'accessibilité et rénovation énergétique. Je voudrais aussi relever que ce budget relatif aux politiques de l'insertion, de l'emploi et de l'habitat bénéficiera de façon sensible des financements FSE, Fonds social européen, le département étant devenu organisme intermédiaire, mais également des financements relatifs à la stratégie pauvreté. Par ailleurs, nos travaux s'inscrivent pleinement dans les travaux nationaux menés dans le cadre de la mise en œuvre de France Travail, dans la continuité de l'expérimentation du SPIE, dans lequel le département est investi et pour lequel nous avons candidaté à l'expérimentation RSA-activité. Pour l'exercice budgétaire 2023, les prévisions de dépenses et de recettes sont donc les suivantes. Pour le volet insertion, en investissement, il est proposé d'inscrire 105 000 € de recettes au titre de la mobilité et du fonds d'aide aux jeunes en difficulté et 254 000 € de dépenses correspondant à 4 000 € de prêts, 100 000 € d'acquisition de matériel de transport et 150 000 € de crédits de paiement sur une nouvelle autorisation de programme de 500 000 € intitulée « soutien aux structures socioprofessionnelles », d'une durée de trois ans. En fonctionnement, les propositions budgétaires en dépenses se chiffrent à 52,8 millions d'euros, dont pour les principaux postes : 48,8 millions d'euros au titre du versement des allocations RSA ; 850 000 € pour faire face à l'accroissement des emplois aidés ; 700 000 € pour les structures d'insertion par l'activité économique ; 800 000 € pour le financement des partenariats afin d'optimiser les parcours d'insertion ; 1,1 million d'euros de dépenses dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ; 260 000 € au titre du fonds d'aide aux jeunes en difficulté. Les recettes de fonctionnement sont quant à elles chiffrées à hauteur de 23 millions d'euros. Pour le volet habitat en investissement, il vous est proposé d'inscrire 431 000 € de dépenses dans le cadre de l'adaptation et l'amélioration des logements, ainsi que 25 000 € dans le cadre de l'accueil des gens du voyage. En fonctionnement, une participation maximale du département est proposée à hauteur de 900 000 €, comme nous avons pu le voir précédemment, pour l'équilibre du budget annexe du fonds de solidarité logement. Toujours s'agissant du FSL, sont proposés notamment les crédits suivants : 1 million d'euros en dépenses de fonctionnement pour des aides au maintien de l'énergie et de l'eau et des allocations au logement. J'attire votre attention sur le fait que nous nous attendons à avoir une année 2023 compliquée. Pour le moment nous n'osons pas faire de projection. On a quelques signaux faibles qui nous font penser qu'on va avoir une année 2023 difficile. Enfin, une inscription de 1,2 million d'euros en recettes de fonctionnement correspondant à la participation du département limitée à 900 000 € et des participations des organismes partenaires. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Madame la vice-présidente, chère Florence. Nous allons passer maintenant aux mobilités avec notre vice-président Bernard Pillefer. Merci, Bernard.

Monsieur Bernard PILLEFER

Merci, Monsieur le président, les mobilités sont un axe majeur de notre Loir-et-Cher attractif. Il vous est proposé pour l'année 2023 l'inscription de 32,6 millions d'euros, soit 25,8 millions en investissement et 6,8 millions d'euros en fonctionnement. Ces crédits sont nécessaires, d'une part, pour l'entretien, la maintenance, l'aménagement et le fonctionnement de notre réseau routier et, d'autre part, pour l'extension de notre réseau de voies vertes ainsi que les subventions aux collectivités pour les soutenir dans leurs travaux.

Une part prépondérante du budget d'investissement, soit 15,6 millions d'euros, est destinée à la maintenance et à la réparation des chaussées et des ouvrages d'art. Vous avez vu que vous avez autorisé à adhérer au Céréma, ce qui sera une aide précieuse pour accompagner le service des routes et des infrastructures et des ouvrages d'art. En 2023, le programme de réparation des ouvrages d'art va atteindre un niveau très élevé avec 5,8 millions d'euros, car il intègre en plus du programme ordinaire l'achèvement des travaux de réparation du pont Charles de Gaulle, c'est un élément hyper important pour donner 50 ans de vie supplémentaires à cet ouvrage, qui en a déjà 50, je crois. Cela consiste en des travaux de renforcement de la précontrainte additionnelle de l'ouvrage, et on procédera aussi à des travaux d'étanchéité et de reconstruction des superstructures. Ceci va nous occuper jusqu'en 2024 au final. Le programme d'investissement prévu comprend également des projets d'aménagement neufs dont notamment le Barreau de Pommegorge à Mer, la sécurisation de l'accès piéton à Beauval et le démarrage de créneaux de dépassement au lieu-dit Montplaisir sur la 357. Par ailleurs, les opérations relatives à la déviation de Chémery vont se poursuivre, avec le diagnostic archéologique et plusieurs enquêtes

publiques, dont celle relative à l'aménagement foncier. Vous savez qu'avant d'arriver au premier coup de pioche ou de pelle, il y a un peu d'opérations administratives et j'en remercie les services. Enfin, chers collègues, l'année 2023 va être marquée par le démarrage des travaux de la passerelle sur la Loire à Blois, l'enquête publique vient de s'achever et nous envisageons d'engager l'appel d'offres des travaux au printemps prochain. Cher Yves, du travail pour la commission d'appel d'offres. Ces opérations sont importantes et font l'objet du concours de l'État, de la région Centre-Val de Loire et d'Agglopolys, et le conseil départemental est maître d'ouvrage, ce qui n'est pas une simple opération. Je termine mon intervention avec notre politique de mobilités alternatives, cela a été évoqué précédemment, notamment par Claire, dont la validation du dernier volet qui figure à l'ordre du jour, elle fait l'objet d'une proposition d'inscription de 3 millions d'euros de crédits outre les subventions à hauteur de 50 % pour ces projets conduits par d'autres collectivités. Ces crédits permettront d'achever la piste cyclable de Muide-Saint-Laurent, j'insiste, hors agglomération. La réalisation des liaisons Blois-Fossé et Morée-Saint-Hilaire la Gravelle. Voilà Monsieur le président, résumé un vaste programme d'investissement pour nos territoires.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bernard pour la présentation de ce programme ambitieux. Sur les travaux dans les collèges et bâtiments départementaux, je donne la parole à notre vice-présidente Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Monsieur le président, je vais reprendre ce qui a déjà été dit et présenté, donc le budget consacré à la maintenance, la rénovation et la reconstruction de notre patrimoine bâti, donc les collèges et les bâtiments départementaux, représente 23,7 millions d'euros.

Ce montant sans précédent témoigne de notre engagement en faveur des élèves et de la communauté éducative avec la poursuite de notre ambitieux programme de réhabilitation des collèges, dont le point d'orgue sera la livraison en fin d'année du collège de Saint-Laurent-Nouan entièrement réhabilité. Les travaux de reconstruction du collège de Neung-sur-Beuvron vont se poursuivre en 2023 avec la mise en service d'un premier bâtiment durant l'été prochain. Mai 2023 sera également marqué par le démarrage du chantier de réhabilitation totale du collège de Veuzain-sur-Loire, on l'a déjà évoqué aussi, l'engagement du concours de maîtrise d'œuvre pour le collège de Saint-Amand-Longpré. Vous voyez, chers collègues, que l'engagement de réhabilitation d'un nouveau collège par an durant cette mandature est tenu, malgré l'évolution des prix des matériaux.

Ensuite, je souhaite aussi attirer votre attention sur la poursuite du programme d'équipement de nos toitures de panneaux photovoltaïques avec 2 millions d'euros de travaux en 2023 et je rappelle que cette ambitieux programme, dans la droite ligne de notre Agenda 2030 qui va s'achever en 2025, permettra de compenser à l'année la totalité de la consommation électrique de nos collèges. L'électricité, on sait que c'est un vaste sujet actuellement pour toutes les collectivités, mais aussi évidemment les particuliers. Vous noterez enfin que compte tenu des subventions obtenues au titre du plan de relance, ces investissements seront amortis sur huit ans.

Il faut également relever la poursuite de nos investissements dans nos bâtiments non éducatifs avec deux programmes importants : d'une part La Cité du numérique dont les travaux seront engagés en fin du troisième trimestre 2023 et, d'autre part, le remplacement des menuiseries du cloître de l'hôtel du département qui s'inscrit dans notre programme de sobriété énergétique. Ce programme de 2 millions d'euros intègre la rénovation d'une partie des salles du cloître. Enfin, je vous propose également l'inscription en investissement de 3,17 millions d'euros au titre de la maintenance et de l'amélioration des bâtiments, démontrant ainsi notre volonté du maintien en bon état d'usage de notre patrimoine dans sa globalité. Vous relèverez bien, mes chers collègues, que 80 % des 18,7 millions d'euros en investissement qui vous sont proposés en 2023 seront destinés à l'entretien et à l'amélioration de nos collèges.

Je termine mon intervention en vous précisant que le budget de fonctionnement de nos bâtiments au titre de 2023 s'établit à près de 5 millions d'euros en augmentation donc de 1,3 million d'euros par rapport à ce qui était prévu en 2022, cette augmentation s'explique d'une part par l'augmentation du prix des fluides qu'il a fallu intégrer dans le projet du budget et surtout par la prise en charge directe des contrats de livraison d'électricité des collèges. Cette reprise de contrats rendue nécessaire par notre programme photovoltaïque met désormais les budgets des collèges à l'abri des effets d'inflation sur les énergies, cela a été salué lors des réunions que nous avons eues avec les gestionnaires de collèges et les principaux. Merci, Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire, tu continues brillamment avec le rapport sur l'éducation, la jeunesse et l'enseignement supérieur.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Oui, tout à fait, merci Monsieur le président. Dans le cadre de l'exercice de la compétence éducation et jeunesse, il vous est proposé d'inscrire, pour 2023, 9,7 millions d'euros en dépenses et 1,4 million en recettes. Le projet de budget comporte quatre composantes principales.

La première concerne les collèges publics qui sont au cœur de nos compétences. Il s'agit d'abord des dotations de fonctionnement dont le budget total s'établit à 2,8 millions d'euros. Je souhaite particulièrement attirer l'attention sur plusieurs mesures qui permettront de soutenir l'action des collèges dans un contexte d'inflation : l'augmentation de 3 % du montant de la DGF pour les collèges ; la reprise des contrats d'électricité qui découle de l'ambitieux programme d'équipement photovoltaïque, je n'y reviens pas ; la reprise également puisqu'avant les contrats d'électricité, nous avons déjà pris en charge les contrats de gaz depuis une dizaine d'années et on voit qu'actuellement c'était une sage décision, les collèges seront désormais à l'abri donc de toute inflation des énergies ; la reconduction à l'identique des tarifs des demi-pensions, mesure très importante et on l'a saluée tout à l'heure, tout en allouant aux collèges des recettes complémentaires pour faire face à l'inflation des produits alimentaires (le taux de reversement à la collectivité sera sur les recettes des demi-pensions au titre de la rémunération des personnels qui évolue de 23,5 à 19,5 % permettant ainsi d'augmenter de 7 % les crédits pour l'achat des denrées) ; et puis la reconduction du fonds départemental de restauration scolaire en faveur des familles les plus défavorisées à hauteur de 100 000 €.

Par ailleurs, le département poursuit aussi son objectif d'achat de denrées locales et de qualité, on y est très attachés, en mobilisant les circuits de proximité ainsi que la légumerie départementale qui connaît un véritable succès. Lors des visites des collèges, tous les cuisiniers s'accordent à dire que cette légumerie départementale, au-delà de créer évidemment de l'emploi, permet un gain de temps important et donc de qualité pour les restaurations scolaires. À ce titre le fonds de péréquation de plus de 200 000 € en hausse qui correspond à 9 % permettrait aux 26 collèges du département de bénéficier d'une dotation spécifique pour l'achat de ces denrées alimentaires. Ces recettes attendues en lien avec le fonctionnement des collèges publics s'élèveront à 1,4 million d'euros comprenant principalement 90 000 € de contribution au plan d'investissement des équipements de la restauration scolaire et 1,3 million d'euros de participation à la rémunération des personnels de la restauration scolaire. Concernant les personnels logés par nécessité absolue de service, la franchise d'exonération des charges locatives est maintenue au même seuil qu'en 2022.

Concernant les investissements au bénéfice des collèges publics, je vous propose d'inscrire 2,18 millions d'euros qui sont destinés au volet que l'on a évoqué tout à l'heure, au développement des outils numériques avec une expérimentation et un travail qu'on est en train de mener pour le cartable numérique avec deux à trois projets pilotes pour la rentrée 2023-2024, à équiper en matériel les collèges de Neung-sur-Beuvron, Saint-Laurent-Nouan et Veuzain-sur-Loire dans le cadre de leur restructuration, à poursuivre la modernisation des matériaux d'entretien des locaux pour diminuer la pénibilité du travail des agents d'entretien des collèges, et on y est également très attachés, et à renouveler quand c'est nécessaire les équipements de cuisine. Par ailleurs 200 000 € sont inscrits dans le cadre de l'évolution qui pourra être donnée à l'expérimentation de la légumerie départementale.

Concernant le deuxième volet du budget de l'éducation, donc cela concerne les collèges privés, en fonctionnement donc l'engagement du département est de 1,4 million d'euros consacré à la dotation globale de fonctionnement et au forfait externat. Au même titre que pour les collèges publics, une majoration de 3 % est appliquée sur cette dotation. Il a été par ailleurs comme chaque année proposé un budget prévisionnel d'investissement à hauteur de 472 000 € pour le financement des programmes intervenant au titre de la loi Falloux et pour l'équipement en matériel informatique des collèges privés. Concernant les actions diverses en faveur de l'éducation et la jeunesse, il vous est proposé aussi d'inscrire une enveloppe de fonctionnement de 2,5 millions d'euros principalement destinée au financement du transport des élèves en situation de handicap. Le solde est réservé à l'octroi de subventions diverses et aux actions apportées à l'atelier Canopée de Loir-et-Cher.

J'en termine avec le budget consacré aux équipements à l'enseignement supérieur. En

2023, le département poursuivra son soutien à l'enseignement supérieur et prévoit d'y consacrer une enveloppe de plus de 300 000 €, dont 60 000 au titre de la subvention accordée en investissement pour la construction du CFA interprofessionnel de la Chambre régionale des métiers. Afin d'accompagner le développement de l'antenne blaisoise de l'université de Tours et de l'INSA Centre-Val de Loire, le département prévoit de consacrer une enveloppe de 201 390 €. S'ajoute à cette dernière, une enveloppe de 40 000 € pour la poursuite éventuelle des actions engagées par l'INSA pour accompagner les évolutions de compétences des entreprises et amorcer leur transition écologique et numérique. Chers collègues, vous pouvez ainsi constater dans les différents volets que je viens de citer à travers ce projet de budget toute la force de notre engagement pour l'éducation, la jeunesse, l'enseignement supérieur, pour conforter le Loir-et-Cher attractif et innovant.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Claire, nous allons passer maintenant à l'environnement et à l'aménagement rural. Le rapporteur sera notre vice-président Pascal Huguet qui présentera l'environnement et l'aménagement rural du fait de l'absence de Philippe Mercier.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, je vous propose de valoriser nos richesses naturelles et de préserver notre environnement qui demeurent nos priorités inscrites dans le plan d'action du département. À ce titre, avec près de 1,9 million d'euros en investissement et 1,9 million d'euros en fonctionnement, notre département poursuivra résolument en 2023 ses politiques en faveur de l'environnement, de l'aménagement rural et du développement des espaces naturels sensibles. Dans ce rapport, sont également intégrés les budgets du laboratoire départemental d'analyses et du service qualité de l'eau qui sont deux organes importants dans notre politique de l'eau et de la sécurité alimentaire.

Trois actions sont particulièrement importantes pour ce budget 2023. L'inscription de crédits de fonctionnement et d'investissement pour la poursuite du développement de nos espaces naturels et sensibles notamment pour ce qui concerne le Petit Vitain sur les communes d'Averdon et de Marolles. Je vous propose également l'ouverture d'une ligne de 15 000 euros dédiée à des actions à mettre en place pour soutenir le maillage des vétérinaires ruraux, qui sont autant indispensables que difficiles à recruter désormais sur notre territoire. 118 000 euros seront consacrés à la promotion des produits locaux pour les circuits courts. Il faut également relever l'ouverture d'une enveloppe de 100 000 euros pour la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable, incluant un volet innovant sur la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique. Pour ce qui concerne le transfert de la compétence eau-assainissement vers les EPCI en 2026, cela fait plusieurs fois que j'entends Monsieur le Préfet nous dire que ce n'est plus 2026, avec un point d'interrogation. Ce sera bien 2026. Monsieur le Préfet n'a plus de doute là-dessus. Voilà ce que je peux me permettre de vous proposer, chers collègues, sur l'environnement. J'enchaîne, si vous le voulez bien maintenant, sur l'aménagement rural avec ce que devait nous proposer notre collègue Philippe Mercier.

Le budget 2023 confirme bien entendu nos engagements en faveur de deux dispositifs essentiels pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités. Une enveloppe de 5,5 millions d'euros est ainsi prévue pour la DSR, on sait ce que pensent nos collègues et amis maires de notre DSR qu'ils attendent tous les ans. Je vous rappelle que pour un certain nombre de communes, cette aide est très précieuse pour réaliser, et pour certaines d'entre elles, leur seul investissement de l'année. C'est le cas de la commune dont j'ai l'honneur d'être maire. Dans le même esprit, le dispositif de la DDAD, donc notre dotation départementale d'aménagement durable, est maintenu avec la création d'une nouvelle aide de 2 millions d'euros pour les projets engagés dès 2023. Il faut retenir que ce montant est doublé par rapport au budget prévisionnel de 2022 selon les nouvelles modalités d'intervention votées lors de notre séance du 20 juin 2022. Sur le million d'euros supplémentaire inscrit en autorisations de programmes en juillet, 900 000 euros ont déjà été engagés à ce jour, ce qui confirme bien sûr le succès de cette politique que nous avons mise en place pour le développement durable. Merci, chers collègues.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Pascal. Nous allons passer maintenant à la promotion touristique et à l'attractivité avec notre vice-présidente Catherine Lhéritier qui va vous présenter ce rapport.

Madame Catherine LHERITIER

Merci, président. Avant d'aborder ce rapport, je voudrais faire un retour sur les chiffres de la saison dans notre département et les Assises du tourisme qui ont été organisées tout à fait récemment.

Vous vous rappelez que nous avons eu une excellente saison touristique, puisque la fréquentation en 2022 doit égaler à peu près la fréquentation de 2019, qui était notre année de référence, et souvenez-vous, au cours de cette année, nous avons comptabilisé près de 6 millions d'entrées dans les principaux sites, 3 millions de nuitées comptabilisées et cette année, le zoo de Beauval devrait atteindre les 2 millions de visiteurs. C'est satisfaisant de voir ces chiffres, toutefois il faut quand même qu'on intègre bien que le tourisme est un secteur en mouvement, qu'il nous faut tenir compte en permanence des attentes et des besoins des clientèles, mais aussi intégrer les nouveaux enjeux que sont le développement durable et le numérique, que c'est une activité qui se développe dans le secteur concurrentiel et pour conforter notre position, nous avons convenu de véritablement nous engager dans l'anticipation, dans l'adaptation et surtout dans l'action qui consiste à jouer collectif. Et c'est bien pour cela qu'on a organisé les Assises du tourisme avec la volonté de construire une stratégie concertée avec ceux qui sont les acteurs au quotidien de notre économie touristique, à savoir les sites de visite, les hôteliers, les restaurateurs, les propriétaires de campings et les responsables d'offices de tourisme. Ce que je voulais vous indiquer, pour ceux qui n'ont pas pu assister à ces Assises, c'est qu'on a eu une mobilisation très forte des opérateurs sur cette démarche puisque le questionnaire que nous avons adressé à l'ensemble des opérateurs et qui avait été élaboré avec l'Observatoire de l'économie et des territoires a reçu 300 réponses, qu'une quarantaine de nos partenaires touristiques étaient présents lors des ateliers participatifs qui ont été organisés à l'automne et que nous avons réuni 120 opérateurs lundi dernier au Château de Chambord pour la présentation de nos travaux. Je voulais à cet égard remercier les équipes de l'Agence de développement touristique et de nos services parce que si cela s'est si bien passé, c'est qu'ils ont beaucoup travaillé en amont, évidemment. Ces Assises ont démontré la pertinence de l'échelon départemental à la fois pour assurer l'animation et la coordination des actions, mais aussi pour développer des partenariats avec nos partenaires extra départementaux, comme c'est le cas avec la région Centre Val de Loire, je crois que c'est important qu'on puisse être bien identifiés sur ce point. La réflexion de nos partenaires a permis de définir quatre cibles de clientèle : les familles, les seniors actifs, les vélo-flâneurs et les jeunes couples urbains. C'est vrai que les trois premières, il faut qu'on les conforte, et la quatrième, c'est une cible à conquérir. Il a été indiqué qu'une communication ciblée permettait d'adresser les bons messages aux bons clients et ce ciblage permet de capter plus facilement l'attention du client en question. La feuille de route a donc été coconstruite avec nos partenaires, on a retenu plusieurs grandes orientations : aménager, développer, qualifier, promouvoir, accueillir et animer. Un des éléments fortement mis en avant a été la pertinence de poursuivre le développement des itinéraires cyclotouristes et on a vu tout à l'heure qu'on était bien dans cette démarche. Aussi la nécessité de prendre collectivement à bras le corps les questions de mobilité dans notre département et notamment la question du dernier kilomètre, mais parfois, c'est plus que le dernier kilomètre, c'est un petit peu plus quand on arrive à Blois si on veut aller jusqu'à Chambord par exemple. Le besoin d'accompagner aussi les opérateurs touristiques dans le recrutement des ressources humaines, c'est quelque chose qui est vraiment ressorti, et la pertinence de capitaliser sur les deux marques touristiques sur lesquelles nous appuyons nos opérations de communication, c'est-à-dire Val de Loire et la Sologne.

Je vais revenir au rapport qui vous est présenté ce matin, pour développer les axes de poursuite et d'approfondissement de nos politiques destinées à accroître l'attractivité de notre territoire, soutenir son développement et son aménagement, mais aussi accompagner la mise en œuvre de notre stratégie de développement touristique avec notamment le lancement des premières actions issues de la feuille de route 2023-2028 dont je viens de vous parler et que nous avons pu coconstruire avec les opérateurs.

Ce que je vous présente, c'est donc ce qui est traduit cette année dans le budget. Ces politiques ambitieuses nécessitent de prévoir pour 2023 des enveloppes de 1,3 million en investissement et 3,3 millions en fonctionnement qui permettront de poursuivre le développement de nouveaux itinéraires cyclotouristes et de conforter les liaisons entre points d'intérêt touristique Cœur de France à vélo en liaison depuis la voie verte sarthoise vers la maison natale de Ronsard par exemple. Ce sont des circuits qui complètent ceux qui existent ; de lancer des initiatives pour renforcer l'offre de services pour les clientèles cyclotouristiques avec cette qualité des aires, mais aussi pour découvrir ce qui entoure ces circuits ; d'accompagner les réflexions engagées autour de la réhabilitation de la Commanderie d'Arville ou de la création d'une passerelle de franchissement de l'A71 entre Lamotte-Beuvron et Chaumont-sur-Tharonne ; de renforcer aussi nos liens avec les partenaires qui nous accompagnent et sur lesquels nous prenons appui pour la promotion de notre destination, la qualification et la structuration des acteurs, l'animation des

sites ou la mise en œuvre de manifestations et en particulier avec l'agence de développement touristique Val de Loire Loir-et-Cher ; de mettre en place des opérations de promotion de notre destination avec les marques Val de Loire et Sologne aux côtés de nos partenaires et expérimenter de nouvelles actions pour toucher les clientèles prioritaires, par exemple des partenariats avec des influenceurs ; de définir et mettre en œuvre en lien avec les opérateurs touristiques et les partenaires concernés un plan d'action global pour la recherche de ressources humaines nécessaires à l'activité, cela touche à la fois la prospection, mais aussi l'hébergement des saisonniers et leur mobilité ; d'apporter notre soutien à des manifestations qui participent à conforter l'image de notre territoire, comme le Game Fair, ou poursuivre l'organisation de l'opération « une journée au château » qui permet de renforcer le rôle d'ambassadeur des Loir-et-Chériens tout en offrant une parenthèse ludique ; d'accompagner les petites communes pour le maintien ou la création de commerces de première nécessité ; et enfin de poursuivre notre soutien financier à nos partenaires que sont l'Agence d'attractivité et l'observatoire de l'économie et des territoires.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Tu vas garder la parole pour Blois-Le Breuil, s'il te plaît.

Madame Catherine LHERITIER

Pour ce qui concerne Blois-Le Breuil, en décembre 2019 notre assemblée a approuvé le principe de la création d'une société d'économie mixte à opération unique, SEMOP, et le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome de Blois-Le Breuil qui sera attribuée à la SEMOP ainsi créée. La SEMOP ainsi constituée a été installée en janvier 2021 et outre la gestion courante, elle a pour objectif de positionner l'aérodrome comme un pôle de loisirs ouvert et décarboné, de conforter et capitaliser sur le salon international de l'ultraléger motorisé ULM, de poursuivre la réflexion sur les nouvelles activités dont l'événementiel et le développement d'activités plus vertes, de mettre en avant la possibilité d'une offre d'aviation d'affaires auprès des entreprises locales et d'améliorer la communication et rendre plus visibles les activités du Breuil. Dans l'organisation retenue, le département conserve la mission d'investissement et de maintenance des niveaux 4 et 5 et s'engage à fournir à la Semop Blois-Le Breuil les services supports correspondant aux niveaux 2 et 3 de ladite norme aux frais du délégataire. Le département verse également chaque année à la Semop une compensation pour obligation de service public. C'est pourquoi il importe de maintenir le budget annexe de Blois-Le Breuil qui prévoit notamment pour l'année 2023 : 417 000 € de fonctionnement dont 345 000 € au titre de la compensation pour obligation de service public ; 180 500 € également en fonctionnement pour des prestations diverses des services du département qui feront l'objet d'un remboursement par la Semop ; 400 000 € pour l'entretien et la maintenance des bâtiments : l'opération phare en 2023 sera le démarrage de la construction du nouveau hangar initialement prévue en 2022 pour répondre aux besoins du site ; 735 000 € pour les travaux d'infrastructure dont les principaux concernent une extension du tarmac sud pour l'accueil d'un hangar privé et la poursuite de la viabilisation de la zone économique pour permettre l'extension d'une entreprise déjà présente sur le site.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Nous allons passer maintenant à la culture, la vie associative, les archives départementales et la lecture publique. Les rapporteurs seront Tania André et Maryse Persillard.

Madame Tania ANDRE

Merci Monsieur le président, donc au titre de ses compétences dans le domaine de la culture, du sport et du soutien à la vie associative, le département continuera d'accompagner en 2023 bien évidemment les structures dans la mise en œuvre de pratiques innovantes et de projets structurants en lien avec les enjeux d'attractivité du département et du mieux vivre sur l'ensemble de notre territoire. Au total, c'est un budget de 5,6 millions qui sera consacré à l'ensemble de nos politiques culturelles, sportives et de soutien à la vie associative en fonctionnement et en investissement.

Dans le domaine de la culture, 2023 sera notamment marquée par l'adoption d'un nouveau schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistique, puisque le précédent schéma voté en 2008 a fait l'objet d'une évaluation qui a été initiée en mai 2021 et qui s'est poursuivie en 2022. Cette évaluation conduira à l'adoption d'un nouveau schéma en 2023 avec un plan d'action qui couvrira la période 2023 à 2028. Par ailleurs nous déploierons de nouvelles actions dans le cadre de notre plan « 2022-2028, le Loir-et-Cher en action ». Ainsi, le département a décidé de développer notamment l'accès

au cinéma. En 2023, 41 projections seront organisées par le conseil départemental dans les communes candidates, celles qui sont bien sûr éloignées d'une offre de cinéma, à raison d'une séance par semaine les mardis soir de janvier à décembre sauf en juillet et août. Ces projections seront gratuites pour le public et assurées par un agent du conseil départemental avec le soutien logistique des communes participantes accueillantes. La première de ces projections aura lieu pour votre information à Binas le 10 janvier prochain. Bien entendu, l'ensemble des dispositifs et partenariats qui font du département un acteur majeur de l'accès à la culture pour tous seront reconduits : Festillésime, l'aide aux festivals, les Estivales41, et l'ensemble des partenariats déjà institués.

S'agissant maintenant du soutien à la vie associative, 2023 permettra également de concrétiser nos ambitions avec l'adoption d'un plan départemental en faveur de la vie associative et du bénévolat qui sera soumis à l'examen de notre assemblée au cours du premier semestre 2023. Ce plan s'articulera notamment autour d'objectifs visant à valoriser et à faciliter le bénévolat qui est malheureusement en crise, à favoriser l'accès à des services de conseil notamment juridiques et dynamiser les interactions au sein du tissu associatif dans les territoires.

Concernant les archives départementales, la mise en œuvre du projet scientifique et culturel construit pour la période 2021-2027 engage ou poursuit plusieurs actions stratégiques répondant aux enjeux de conservation, de communication et de valorisation des collections dans la perspective d'élargir et de faciliter l'accès aux archives pour les chercheurs, mais également d'atteindre de nouveaux publics. Sont ainsi programmées une campagne de conditionnement des archives anciennes et modernes, la mise en ligne des actes numérisés d'État civil de plus de cent ans, la restauration et la numérisation des registres de l'enregistrement des hypothèques ainsi que la création d'une nouvelle exposition consacrée à la présentation des trésors que recèlent nos archives. Par ailleurs, il nous est permis d'acquérir de gré à gré un fonds exceptionnel, le fonds Bergevins. Pour ceux qui connaissent peut-être l'histoire plus ancienne de notre département, c'est un fonds qui regroupe des archives privées. Louis Athanase Bergevins a été maire de Blois sous l'Empire et son fils Louis Catherine Bergevins a été député et président du conseil général notamment en 1869 et 1870. La famille Bergevins est très connue des gens de Saint-Gervais, puisqu'elle y possédait une propriété et un château.

S'agissant de la lecture publique, le département continuera de soutenir activement le développement du réseau de la lecture publique sur l'ensemble du territoire départemental avec l'adoption d'une nouvelle autorisation de programme à hauteur de 340 000 € pour accompagner les projets des communes et des intercommunalités. Le réseau départemental, comme vous le savez, regroupe 120 bibliothèques et nécessite chaque année des actions et des investissements pour accompagner les nouveaux usages et les attentes des publics en bibliothèque. La direction de la lecture publique a fait donc l'acquisition en novembre 2021 d'une Micro-Folie, premier musée numérique itinérant départemental qui est déployé dans les bibliothèques du réseau. Enfin, dans le cadre de son projet de développement des pratiques numériques, la DLP organise également le festival de création numérique Vagabondage, met à disposition des outils de création innovants et anime des ateliers via son Fab-lab itinérant et propose des ressources en ligne sur le site culture41.fr qu'elle met gratuitement à disposition de l'ensemble des Loir-et-Chériens inscrits dans une bibliothèque de son réseau de lecture publique, ainsi qu'à Vendôme dans le cadre d'une convention spécifique. Voici donc pour l'accompagnement à la culture et au monde associatif.

Ma collègue Maryse Persillard ayant quelques difficultés à parler à cause d'un mal de gorge, m'a demandé de la remplacer.

Je vais donc vous présenter la politique sportive que nous prévoyons de mettre en place pour 2023 et qui représente une enveloppe non négligeable puisque c'est 2,1 millions d'euros qui y seront consacrés. Dans le cadre toujours du plan « le Loir-et-Cher en action », nous déploierons également un nouveau dispositif destiné à favoriser la pratique sportive des jeunes Loir-et-Chériens. C'est, comme vous le savez, un enjeu de santé publique important dans un contexte de sortie de crise sanitaire qui a éloigné malheureusement les jeunes des clubs sportifs et dans un contexte également où les études sont alarmantes s'agissant de la proportion des jeunes concernés par une situation de surpoids. Les conditions de ce dispositif d'aide à l'accès aux sports vous seront précisées dans les mois à venir sachant que ce dispositif inclura également un volet culturel pour faciliter l'accès notamment à la pratique de la musique, du théâtre et de la danse, avec la perspective d'une mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2023. 2023 sera aussi une année sportive importante, et je sais qu'il y a beaucoup d'amateurs de ce sport ici dans notre Assemblée, avec notamment l'organisation de la Coupe du monde de rugby en France et nous nous rapprocherons encore un peu plus des Jeux de Paris 2024. Dans ce contexte, le département sera plus que jamais un partenaire majeur des acteurs du sport. Par son soutien, il encouragera et favorisera

la pratique sportive auprès des jeunes et des adultes, ainsi que l'animation sur l'ensemble de notre territoire. Notre collectivité s'étant engagée dans l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le soutien des sportifs de haut niveau constituant la Team41 sera encore plus pertinent ainsi que le déploiement de nouvelles classes olympiques dont le rassemblement final en juin 2023 sera le point d'orgue. Le parcours de la flamme olympique et paralympique qui traversera notre département en 2024 sera finalisé dans les mois prochains et le département associera à cette occasion les associations, collectivités et sportifs pour faire de ce passage un événement festif et fédérateur.

Le département est redevenu également, comme vous le savez, grâce à votre action l'an dernier, un acteur important dans l'aménagement du territoire en matière sportive. Le nouveau dispositif d'aide aux équipements a été mis en place au 1^{er} janvier 2022 et en 2023, une autorisation de programme d'un million y sera consacrée. Le soutien aux associations pour l'acquisition de gros matériel sportif sera également bien sûr poursuivi avec une autorisation de programme de 100 000 €. Enfin, les clubs de haut niveau ne seront pas oubliés tant ils sont une vitrine pour notre territoire. Ils favorisent la pratique de masse comme vous le savez et animent notre territoire notamment par le spectacle qu'ils nous offrent. Cette saison, le Loir-et-Cher compte un club au plus haut niveau du basket français, l'ADA Blois Basket et notre collectivité poursuivra donc son soutien non seulement à l'ADA, mais aussi aux clubs de haut niveau amateurs en y consacrant une enveloppe de près de 800 000 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la vice-présidente. Je vais présenter le dossier de la transformation numérique.

La poursuite de notre politique volontariste et ambitieuse en matière de transformation numérique nécessite pour 2023 la mobilisation d'une enveloppe de 3,1 millions d'euros en investissement et de 1,8 millions d'euros en fonctionnement. Conduite sous l'impulsion de la Direction de la transformation numérique – qui continuera son rôle d'appui et de conseil auprès des directions métiers, de coordination et de rationalisation de nos outils et services, mais aussi de recherche de nouvelles solutions –, cette enveloppe permettra à côté de nos charges traditionnelles liées à la maintenance de nos logiciels et de nos matériels, ainsi que celles issues de nos besoins en matière de télécommunications, de reprographie, d'engager :

- la refonte de l'ergonomie de notre portail de télé-services et la poursuite de son enrichissement afin d'améliorer et compléter le parcours usager ;
- l'approfondissement des travaux entrepris pour sécuriser et formaliser le plan de reprise d'activité ;
- la refonte de notre site Internet et la configuration du futur environnement web de notre institution ;
- l'approfondissement des actions entreprises ces dernières années pour renforcer la sécurisation de nos installations informatiques, sujet devenu majeur face au développement des menaces de cyberattaques et aux pratiques nomades de nos agents ;
- la poursuite de la mise en œuvre des opérations du fonds de soutien à la transformation numérique, dispositif mis en place en partenariat avec la région Centre-Val de Loire pour favoriser l'acculturation et l'appropriation des usages numériques ;
- la poursuite des travaux autour de la création de la cité du numérique avec l'objectif du démarrage d'une première promotion de l'école de codage à l'automne 2023 ;
- la poursuite du développement de notre portail open data lancé à l'automne 2022 ;
- l'aménagement numérique des salles du cloître de l'hôtel du département en parallèle des travaux de rénovation et de modernisation de ces espaces ;

- enfin l'accompagnement des collectivités volontaires dans le déploiement ou le renforcement de caméras de vidéo-protection autour des collèges publics du département après l'adoption à l'automne 2022 de la convention souhaitée par l'État sur ce sujet. En parallèle, notre collectivité commencera en 2023 l'installation de ces équipements à l'hôtel du département et la cité administrative avec la volonté d'harmoniser et conforter ceux existants.

Je vais passer la parole à Catherine Lhéritier pour la présentation du budget ressources humaines, innovation et qualité de service.

Madame Catherine LHERITIER

Merci, président, notre collectivité est confrontée comme toutes les autres à l'enjeu de la fidélisation des ressources humaines, à attirer de nouveaux talents et, au-delà de nos obligations légales, nous nous devons d'être innovants, de diffuser une culture de l'innovation, d'accompagner la modernisation et d'être à l'écoute des équipes. C'est ce que nous avons engagé. C'est la raison pour laquelle de nombreux dispositifs seront mis en lumière en 2023 tels que : la marque employeur, car notre image en tant qu'employeur est devenue un critère prépondérant pour attirer les meilleurs candidats. Or, dans le contexte de changement des pratiques, de pénurie de candidats, de mutation de la culture de la recherche d'emploi, la problématique de la fidélisation des collaborateurs devient stratégique. La marque employeur consistera à décliner notre identité, qui nous sommes et notre image, ce que nous voulons porter. Elle s'adressera à tous les candidats, mais aussi aux agents de notre collectivité et à nos partenaires.

Deuxième axe, le soutien à l'apprentissage, en passant de 10 recrutements par an à 20, confortant ainsi notre volonté de former, de transmettre et de valoriser la diversité et la richesse de nos métiers. La poursuite des accompagnements individuels et collectifs par le biais de la formation, la proposition de nouveaux services comme le conseil en organisation ou le design de service pour permettre les processus d'amélioration continue et rendre ainsi un service public de qualité. La volonté d'instituer l'évaluation continue et de l'aller vers seront également le fil conducteur de la politique des ressources humaines.

Les crédits de fonctionnement pour 2023 sont en augmentation de 3,2 %. Ils permettront de répondre à ces enjeux tout en intégrant les autres mesures qui viennent soutenir l'attractivité. Tout d'abord la mise en place en juillet 2022 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel. Je vous rappelle que cela avait représenté, on l'a déjà vu, un coût de 2 250 000 € en année pleine et ce dispositif aura un impact supplémentaire de 1,3 million pour l'année 2023 par rapport à 2022, puisqu'on a déjà engagé le versement de cette prime ; la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 qui engendre un coût supplémentaire de près de 1 million d'euros pour l'année 2023 ; l'extension des accords du Ségur de la santé pour certains personnels médico-sociaux se traduisant par un complément de traitement indiciaire versé à partir de décembre 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022, soit en année pleine 920 000 €, et qui aura un effet report pour 2023 de 194 000 € ; l'augmentation du salaire minimum de croissance et la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C ; la poursuite de notre importante politique interne de qualité de vie au travail et de prévention au travers des aménagements de postes, l'ergonomie, le développement de la communication interne ou encore la dématérialisation des procédures ; le soutien toujours aussi fort à notre politique de mobilité interne qui concerne aujourd'hui la moitié des mouvements de personnels.

Il est enfin à noter l'effort très important et exceptionnel de l'ordre de 740 000 € pour 2023 mené en direction de la direction générale adjointe Loir-et-Cher Solidaire pour sa démarche d'évaluation et de régulation de la charge d'activité. C'était le processus DRK. Ce chantier ouvert en 2019 s'est concrétisé en 2022 par un renforcement des ressources humaines, une optimisation des organisations et une simplification des procédures. Le coût, je viens de l'indiquer, 740 000 €. En contrepartie, toutes les actions menées dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences depuis plusieurs années et qui se poursuivront sur 2023 permettront d'atteindre une économie avoisinant les 400 000 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la vice-présidente. Et maintenant les fonctions support du département pour le budget primitif 2023 : la parole est à Yves Lecuir.

Monsieur Yves LECUIR

Merci, Monsieur le président. Les fonctions support, c'est tout ce qui est transverse et qui ne peut être affecté à telle ou telle politique budgétaire. Nous vous proposerons donc d'affecter à ces services support un budget global de 4 400 000 €, qui se répartira de la manière suivante : la logistique, pour 1 800 000 € ; les actions de communication 1 200 000 € ; les assurances 700 000 € ; les achats 500 000 € hors dépenses Covid ou 700 000 dépenses Covid incluses ; la documentation du département pour 97 400 € ; et l'administration des solidarités pour 77 800 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Yves. À l'issue de l'ensemble des présentations budgétaires sectorielles, le projet de budget primitif 2023 consolidé s'équilibre en dépenses et recettes à 455 974 115 €.

Je vous rappelle que ce montant est l'agrégation du budget principal à hauteur de 449,6 millions d'euros ; du budget annexe laboratoire départemental d'analyses à hauteur de 1,6 millions d'euros ; du budget annexe service qualité de l'eau à hauteur d'un million d'euros ; du budget fonds solidarité logement pour 1,5 millions d'euros ; et enfin du budget annexe aérodrome du Breuil pour 2,1 millions d'euros. Je vous précise également que ce budget comprend une provision pour remboursement anticipé d'emprunts, équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 20 millions d'euros. Les résultats par section de ce budget primitif font apparaître les éléments suivants.

En investissement, et hors crédits relatifs à la dette, les crédits de paiement s'élèvent à 70,9 millions d'euros. Le volume d'autorisations de programme nouvelles adoptées se solde avec les mouvements s'affectant des AP déjà votées à 78,3 millions d'euros.

En fonctionnement, le total des crédits prévus s'élève à 358,47 millions d'euros, hors intérêts de la dette.

L'équilibre global de ce budget intègre un volume d'emprunt de 31,15 millions d'euros. Je vous précise également que le budget principal, le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et le budget annexe du service qualité de l'eau disposeront d'une enveloppe pour dépenses imprévues en fonctionnement. En investissement, seul le budget principal disposera d'une enveloppe en dépenses imprévues.

Il vous est également proposé une enveloppe de 150 000 € relative à la dotation aux provisions.

À noter également dans ce rapport le montant maximum à garantir auprès des principaux organismes HLM pour un total de 48,6 millions d'euros pour 2023.

Une dernière précision concernant l'article 6 du projet de délibération qui vous est soumis. Il s'agit bien d'attribuer au service départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher 17,4 millions d'euros en fonctionnement et 500 000 € en investissement, montant auquel s'ajoute une enveloppe de 142 500 € à destination des communes employant des sapeurs-pompiers volontaires.

Je vous propose donc d'adopter ce budget primitif, d'en fixer le niveau de vote au chapitre et d'approuver l'ensemble des décisions figurant dans le rapport.

Un point sur les subventions 2023 : je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif à l'octroi des subventions 2023 qui prévoit une enveloppe de 9 077 133 € en fonctionnement et une enveloppe de 150 000 € en investissement. Je vous rappelle que le montant total proposé au budget primitif concernant les subventions 2023 est évalué à 13 076 619 € en fonctionnement et 14 636 132 € en investissement. Concernant les subventions de fonctionnement à nos partenaires, ce rapport prend en compte les échanges que nous avons pu avoir avec chaque groupe politique composant notre Assemblée. Je souhaite vous remercier pour ce travail préparatoire que nous avons pu réaliser ensemble, cet exercice nous permet ainsi de répondre au mieux aux différentes demandes émanant de nos différents territoires.

Monsieur Philippe SARTORI

Président, je voulais parler un peu du SDIS, je l'ai fait un peu en commission permanente.

Mes chers collègues, nous avons pu tout à l'heure dans le cadre de la commission permanente débattre sur le projet de révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et d'émettre un avis favorable à l'unanimité, ce dont je vous remercie vivement. Je ne reviendrai pas sur la vision stratégique et pluriannuelle qui vous en a été faite, néanmoins je souhaite vraiment encore vous renouveler mes remerciements pour le vote favorable effectué qui permet ainsi de consolider notre capacité opérationnelle.

Nous avons également autorisé notre président à signer la convention de partenariat entre le département de Loir-et-Cher et le service départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher qui sera signée à l'issue du conseil d'administration cet après-midi. À l'occasion de cette session, je profite de remercier le colonel Christophe Love qui est parti à la retraite et qui avait la mission de ce schéma départemental, le colonel Christophe Magny bien sûr, le Colonel Thierry Robert qui est absent aujourd'hui, directeur adjoint, et les services du SDIS. Je remercie aussi notre président Philippe Gouet qui a été très à l'écoute de mes demandes concernant le fonctionnement et l'investissement de notre SDIS, dernier rempart, comme on vous l'a expliqué ce matin et comme vous le savez, pour secourir nos concitoyens en détresse, entre autres médicale. Je n'oublie pas dans mes remerciements nos deux experts financiers : Jonathan Gaborit que j'ai martyrisé, comme j'ai d'ailleurs martyrisé François Duris pour le SDIS.

Je souhaite dans le cadre de cette session budgétaire souligner que pour 2023, la participation du département augmentera d'une façon significative avec un million d'euros supplémentaire, comme l'a expliqué notre président, pour porter la contribution à 17,4 millions. Contribution à laquelle s'ajoute, et tu l'as souligné, président, l'enveloppe de 142 500 € qui cet après-midi sera revue concernant la répartition qui n'était pas très équitable ... enfin qui était trop équitable, à mon avis. Je suis aussi très satisfait que nous puissions avoir cette clause de revoyure en septembre en fonction de l'évolution de notre consommation en fonctionnement, mais nous serons vigilants à ne pas dérapier en tout cas sur le fonctionnement. Concernant la convention, ses orientations vont permettre donc de donner au SDIS les moyens de répondre aux objectifs opérationnels, définis dans le cadre du SDACR, sous réserve des capacités financières du département bien entendu et j'en suis bien conscient, d'arrêter notre plan pluriannuel d'investissements, d'assurer un niveau de ressources humaines correspondant à l'évolution de la sollicitation opérationnelle, on vous l'a bien expliqué ce matin, puisqu'il y aura la création de trente postes dont vingt-cinq sapeurs-pompiers professionnels pour pallier aux carences parfois que nous observons dans certains territoires et faire ce que l'on appelle de la garde postée et ensuite bien entendu cinq personnels administratifs, techniques et spécialisés, ce qu'on appelle des PATS, pour aussi renforcer notre équipe. Bien entendu, un recrutement de sapeurs-pompiers volontaires supplémentaires de cent postes, je vous ai aussi expliqué ce matin en commission permanente le recrutement dans la différenciation de nos sapeurs-pompiers. C'est donc un effort sans précédent, tu l'as souligné, Claire, tout à l'heure, depuis plus de dix ans et je suis vraiment ravi. Vous allez avoir des saintes-barbes, vous en avez encore, surtout soyez fiers et portez haut les couleurs du SDIS du Loir-et-Cher et vous pouvez être fiers du vote que vous avez fait ce matin, je vous en remercie énormément.

Avant de partir tout à l'heure, on vous remettra un petit bouquin, plutôt un gros livre, qui vous montrera l'évolution des camions. C'est les camions des hommes, mais il y a aussi les femmes et vous verrez comment l'évolution s'est faite. Vous verrez aussi des casernes, cela vous mettra un peu à niveau et je vous conseille d'aller visiter certaines casernes du département, vous serez aussi probablement surpris. Si vous voulez que je vous fasse une petite dédicace ensuite, comme cela se fait beaucoup, ce sera avec un grand plaisir. Ceux qui l'ont déjà eu en conseil d'administration, ce n'est pas la peine de le demander une deuxième fois, vous n'en aurez qu'un seul. Cela coûte assez cher comme cela, je vais être obligé de demander des crédits supplémentaires dans la clause de revoyure. Encore un grand merci, merci président et à tout à l'heure.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe, avant mon intervention qui sera très courte, je vous rassure, et l'intervention des présidents de groupes et des élus, nous avons un examen et un vote des amendements, trois amendements qui sont présentés par Benjamin Vételé.

Publié le 07 mars 2023

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci. Je veux bien les présenter, mais je pense qu'il faudra qu'on revoie peut-être collectivement le déroulement de la présentation du budget, parce que là on vient de passer en une heure 450 millions d'euros et c'est vrai qu'on aurait pu, à mon avis, intervenir au fil des dossiers. Je vais donc présenter mes amendements, ils sont au nombre de trois. Ils sont rattachés principalement...

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Benjamin, je te prie de m'excuser de te couper la parole, mais le dossier n° 8, c'est un seul et même rapport, c'est pour cela qu'il est présenté dans cette continuité.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Certes, mais le principe de la session budgétaire, c'est aussi qu'on puisse débattre. On le fait, mais je trouve que ce n'est pas fluide. C'est mon avis.

L'amendement n° 1 est à rattacher au chapitre 7 concernant l'éducation et la jeunesse. C'est un amendement qui concerne la proposition de gratuité des fournitures scolaires. Il est proposé à travers cet amendement de retrouver le sens du grand principe républicain de l'école gratuite et obligatoire. Dans un contexte d'inflation soutenue, le budget consacré pour l'entrée en sixième d'un collégien reste important. Je reprécise le montant des deux gros chapitres qui concernent l'éducation : les fournitures et les manuels. Compte tenu du nombre de collégiens sur le département, c'est donc une proposition de pouvoir prendre à notre charge la gratuité des fournitures scolaires pour les jeunes collégiens du département, pour un montant certes conséquent, mais qui est aussi à l'honneur de l'engagement que nous voulons avoir pour notre jeunesse et pour l'égalité des chances. Le deuxième amendement...

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je suis désolé, Benjamin, mais on vote d'abord le premier amendement. Ensuite, tu présentes le deuxième, et on votera le troisième amendement. Je vais donc mettre aux voix ce premier amendement.

Qui vote pour (2 voix pour, Benjamin Vételé avec le pouvoir donné par Hanan El Adraoui).

Qui s'abstient ? Huit abstentions (Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti avec le pouvoir d'Elodie Péan).

Qui vote contre ? 20 voix contre (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Tania André (pouvoir de Philippe Harnois), Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier). Très bien.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Il est donc refusé ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Oui, il est refusé. Deuxième amendement présenté par Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Deuxième amendement, si vous me permettez, je vais prendre l'amendement n°3 parce que c'est sur le même chapitre, il concerne la restauration scolaire. Je propose que nous puissions mettre en œuvre le principe de tarification sociale. Cela a été rappelé par Claire, aujourd'hui des moyens importants sont consacrés par le département en faveur de la restauration des collégiens, notamment avec cette année le fonds qui va permettre de maintenir un niveau d'achat de denrées important et il y a cette aide,

ces 100 000 € qui sont consacrés, le fonds d'urgence, mais ce fonds d'urgence aujourd'hui ne répond pas aux besoins. Je pense que c'est un fonds qui doit être sollicité et que le fait de devoir le solliciter, on sait très bien que cela génère un niveau d'empêchement, conscient ou inconscient, de nombreuses familles et la mise en œuvre d'une tarification sociale avec différentes tranches pour permettre à celles et ceux qui ont une capacité contributive la plus importante de payer un peu plus et celles et ceux qui ont une capacité contributive moins importante de payer moins que les 3,24 € qui sont linéaires pour tous les collégiens du Loir-et-Cher. Je pense que ce serait une mesure de justice importante qui à la fois serait utile pour les budgets des familles et à la fois utile pour l'accès à la restauration. Cet amendement propose donc de mettre en œuvre un travail sur ce sujet et qu'on puisse l'expérimenter dès la rentrée 2023 auprès de 5 établissements scolaires.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une intervention de Geneviève.

Madame Geneviève REPINCAÏ

Je me permets une question à Benjamin si c'est possible, parce que je me posais la question. Ce qu'il propose, c'est ce que certaines communes ont mis en place avec la cantine à un euro ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Non, c'est une tarification au quotient familial, comme le font certains départements, comme l'étudiant certaines régions et comme le font de nombreuses communes, y compris la commune de Blois, mais pas que.

Madame Geneviève REPINCAÏ

Parce que j'ai vu dans une commune du canton de Blois 3, Les Montils pour ne pas la citer, ils ont fait le repas à un euro et ils font comme cela, ils mettent en œuvre de manière progressive des tarifications au quotient familial. Je me posais donc la question de savoir si c'était le même dispositif. Non ? C'est la même philosophie, tout de même, non ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Non.

Monsieur Yves LECUIR

Le dispositif à un euro ne concerne que les écoles primaires.

Madame Geneviève REPINCAÏ

Cela, je l'avais compris, mais pour le principe.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Le principe, c'est qu'il n'y ait pas de tarif unique.

Madame Geneviève REPINCAÏ

D'accord, donc ma question est nulle, car vous ne la comprenez pas. Elle doit être mal expliquée. Ce que tu proposes m'interroge, en fait après c'est le département qui paie les différences en fonction du quotient ? J'ai fini par comprendre, merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Geneviève. Stéphane.

Publié le 07 mars 2023

Monsieur Stéphane BAUDU

Je voulais simplement intervenir sur cet amendement. Je trouve que c'est un amendement très intéressant parce que cela ouvre une piste que nous avons déjà ouverte dans nos territoires communaux. Ce qui se passe dans les communes se passe également dans les collèges, et ce sont quelque part les mêmes enfants dont nous nous occupons, au moins sur ces activités périscolaires ou de restauration scolaire. Je pense qu'il y a un angle, qu'il faut expérimenter, il faut réfléchir. On peut travailler sur du quotient familial comme le propose effectivement Benjamin. On peut imaginer une tarification sociale. Il y a le un euro, je ne reviens pas là-dessus, qui a été déployé par un certain nombre de communes. Je pense que c'est une piste intéressante. Forcément, il y a un coût en face c'est évident, mais dans le contexte actuel, dans le contexte social actuel, dans le contexte de pouvoir d'achat, faire en sorte que nos enfants mangent bien et à un prix adapté à leur situation sociale, je pense que c'est un angle très intéressant.

Monsieur Michel CONTOUR

Pour dire la même chose que ce que je viens d'entendre, on n'avait pas effectivement prévu d'intervenir puisque je découvre aussi cet amendement sur table, mais évidemment je partage les propos de Stéphane.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je précise tout de même qu'il existe un fonds de soutien pour les familles qui ne peuvent pas payer la cantine. Je précise également que nous sommes quatre départements en France à avoir maintenu la tarification de la cantine scolaire, donc il n'y a pas d'inflation surajoutée à l'inflation pour les parents. Ensuite, il faut qu'on en discute avec les gestionnaires des collèges également parce que c'est tout de même une lourde machine à mettre en place, mais on peut toujours envisager ce sujet en discussion. C'est très compliqué à mettre en place.

Qui vote pour cet amendement ? Levez bien les mains. 10 voix pour (Benjamin Vételé, Benjamin Vételé (pouvoir donné par Hanan El Adraoui), Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé).

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? 20 voix contre (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Tania André (pouvoir de Philippe Harnois), Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti avec le pouvoir d'Elodie Péan), Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).

L'amendement est donc rejeté.

Madame Lionella GALLARD

Excusez-moi, président, je vois dans l'écran que Virginie Verneret vote pour Guillaume Peltier. Il ne m'a pas semblé entendre qu'il y avait eu un pouvoir.

Frédéric PONT, Directeur de l'assemblée et des affaires juridiques

Le pouvoir de monsieur Guillaume Peltier à madame Virginie Verneret a bien été remis entre les mains du président en cours de séance, au moment de son départ.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Benjamin, pour ton troisième amendement s'il te plaît.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Comme je progresse en nombre de voix à chaque amendement, peut-être que celui-ci va

être adopté. Vous connaissez mon souci de la bonne santé financière du département, donc comme je proposais des mesures un peu coûteuses, bien qu'ambitieuses et importantes, il me semblait aussi nécessaire de proposer des mesures d'économies et compte tenu d'un certain nombre d'opérations pour lesquelles j'avais déjà proposé des économies l'année dernière qui ont été différées dans le temps, donc les économies ont été de fait réalisées, je propose un certain nombre d'économies notamment sur le Breuil, d'opérations qui doivent pouvoir être différées.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au vote de cet amendement.

Qui vote pour ? 2 (Benjamin Vételé, Benjamin Vételé avec le pouvoir donné par Hanan El Adraoui).

Qui s'abstient ? 10 abstentions (Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti avec le pouvoir d'Elodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé).

Qui vote contre ? 18 voix contre (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Tania André (pouvoir de Philippe Harnois), Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier)

L'amendement est donc rejeté.

J'avais prévu une intervention assez longue, mais je vais vraiment la raccourcir, je vous rassure tout de suite. Ensuite, je vous donne la parole et on votera le budget.

Je rappelle que grâce à notre gestion budgétaire rigoureuse, nous continuons d'être aux côtés des plus fragiles, je donne l'exemple du maintien de la cantine à 3,40 € dans nos collèges. Nous tiendrons notre rôle de premier partenaire des territoires en continuant à soutenir les communes et les EPCI. Dans le cadre du soutien apporté aux partenaires et associations, 13 millions d'euros ont été accordés au titre de subventions de fonctionnement, et 14,6 millions d'euros ont été accordés au titre de subventions d'investissement. Seule la solidarité permettra au Loir-et-Cher de maintenir le dynamisme qui le caractérise. Dans un contexte économique et géopolitique marqué par de fortes incertitudes, nous devons maintenir notre cap avec volonté et pragmatisme pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre perspective financière et notre plan pluriannuel d'investissement afin de continuer à inscrire notre territoire dans les grands enjeux du moment. Nous devons maintenir et assurer la solidarité entre tous, favoriser la vie culturelle, sportive, les conditions d'apprentissage des collégiens et investir pour un Loir-et-Cher résolument engagé dans la transition énergétique et la performance numérique.

Je laisse la parole aux présidents de groupes et aux élus qui le souhaitent. Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues. Chaque année, le vote du budget est l'élément fondateur de la politique départementale et celui sur lequel nous engageons l'action du département au service des Loir-et-Chériens. Nous sommes conscients d'entrer dans une période où nous devons être prudents quant aux dépenses, tant nous risquons de mauvaises surprises et tant il faudra savoir y faire face. Néanmoins, c'est parce que la situation est compliquée qu'il faut savoir anticiper certains problèmes. Celui de l'énergie devient majeur, son économie est nécessaire pour la planète, mais son coût explose pour les ménages et en particulier pour les plus modestes. Pour cela, nous estimons qu'un compromis est nécessaire entre l'endettement somme toute modéré du département et les besoins urgents que rencontre une population fragile qui vit dans ce qu'on appelle aujourd'hui des passoires thermiques. La Prime Renov de l'État est là, mais souvent insuffisante pour motiver tous les travaux nécessaires. C'est pourquoi il nous paraît important que les collectivités territoriales puissent venir en appoint et contribuer ainsi à être l'élément déclencheur. D'autres départements s'y engagent sous différentes formes, celle de l'accompagnement direct ou celle de prêts avantageux remboursables quand les travaux auront déjà permis de réelles économies. C'est dans cet esprit que nous avons souhaité que soit distribué sur table

un vœu pour y réfléchir, un vœu non polémique, je le souligne, juste une volonté de travailler ensemble sur le sujet.

Concernant ce budget, sur lequel nous avons un certain nombre de convergences en termes de développement durable, de photovoltaïque sur les collèges, de circulation douce, de pistes cyclables, de politique vis-à-vis du SDIS, de plan 41 en bonne santé, budget sur lequel nous avons pris conscience des évolutions, tels le pacte de confiance, l'augmentation du point d'indice, l'application du Ségur de la santé, des recettes via la TVA encore confortables tant que l'activité reste croissante, et des dépenses qui augmentent : énergies, services, inflation. Budget sur lequel certaines de nos demandes ont été entendues, mais pas toutes, telle une meilleure connaissance des dossiers de subvention aux associations et surtout, une méthode pour les attribuer et en particulier le sujet que je viens d'évoquer pour les foyers les plus modestes face à leurs passoires énergétiques, sujet entre parenthèses sur lequel nous devons nous pencher cette année. Alors, Monsieur le président, à l'instar de la discrimination positive, qui permet dans certains cas de gommer quelques inégalités, nous allons ce matin pour notre groupe et sur ce budget manifester une abstention positive, celle qui ne veut pas entraver la politique mise en œuvre, mais celle qui souhaite des améliorations et celle qui souhaite d'ailleurs y participer. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le président. Intervention de Stéphane Baudu.

Monsieur Stéphane BAUDU

Merci, Monsieur le président, chers collègues, le budget présenté confirme et parfois améliore les intentions déclamées lors des orientations budgétaires. Nous avons indiqué alors le 24 octobre que nous partagions votre vision des contraintes et des difficultés auxquelles nous devons faire face, notamment liées à l'inflation et à toutes les inflations, à toutes les augmentations et nous avons indiqué que globalement, nous nous y retrouvons dans la préparation budgétaire. En cette semaine et sans surprise, je pense, notre position n'a pas changé. Aussi nous souhaitons saluer un certain nombre de points, notamment ceux que nous avons relevés comme faibles au budget 2022 et qui s'améliorent. Citer donc les dépenses de fonctionnement maîtrisées, notamment les ressources humaines malgré l'impact en année pleine du point d'indice revalorisé et du Ségur, on en a largement parlé, et du nouveau régime indemnitaire. Citer également les moyens réévalués pour nos politiques sociales et des moyens précisés importants concernant le plan « le 41 en bonne santé ». Un effort supplémentaire pour nos pompiers d'un million d'euros, salué par le président Sartori, sur lequel nous avons insisté et sur lequel nous avons été collectivement entendus. Enfin, un budget d'investissement maintenu à haut niveau autour de 70 millions d'euros, 71 précisément, et puis, j'aurais dû commencer par là, des engagements vers le développement durable, vers notamment les mobilités douces, Bernard en a parlé, jusqu'à la transition énergétique de nos bâtiments publics et notamment les collèges, comme Claire en a aussi parlé. Sur les investissements, j'en appelle à la vigilance et à la mobilisation. En effet, il ne suffit pas de mettre l'argent sur la table, il faut être en capacité de le dépenser, de le transformer rapidement en projets structurants. On en a parlé, président, donc je voudrais ici rappeler et vraiment mettre un point d'attention et de vigilance en disant : attention aux défauts d'ingénierie et des capacités à faire. Ces capacités d'ingénierie indispensables pour préparer, lancer, piloter nos projets structurants routiers, mais pas que routiers, qui vont animer notre territoire. J'en citerai deux majeurs sur lesquels il faut qu'on soit très attentifs : la passerelle sur la Loire, on en a largement parlé, très attendue et qui bénéficiera à l'attractivité de tout notre territoire, et enfin sans surprise pour vous, président et chers collègues évidemment j'imagine, les aménagements routiers autour de l'actuel échangeur routier, je veux parler de celui de l'A10. Ces aménagements permettront demain d'accompagner le développement économique notamment d'Agglopolys. Alors cher Bernard, il n'y a pas qu'Agglopolys dans le département, il y a d'autres îlots de richesse économique autour du Vendômois, du Merois, du Controis et de la Sologne pour n'en citer que quelques-uns, mais Agglopolys est le principal pourvoyeur de notre PIB départemental et il faut y veiller. Ces deux dossiers ne peuvent pas, ne doivent pas être retardés, ni différés. Notre département perd, comme d'autres, des médecins, des habitants et bientôt des collégiens. Nous sommes en compétition territoriale et nous ne pouvons pas perdre la bataille de l'attractivité notamment économique et touristique. Je le redis, nous devons accélérer maintenant et surtout en période de crise. Face à nos deux grandes voisines ligériennes, nous avons des atouts immenses et parmi les plus précieux, notre cadre et notre qualité de vie. Nous devons donc accélérer sans perdre notre âme, sans perdre notre identité et en soutenant les plus modestes sur notre territoire. Nous en avons les capacités financières, nous en avons parlé les uns et les autres et Benjamin l'a relevé dans son intervention liminaire, pour porter des politiques publiques ambitieuses.

Publié le 07 mars 2023

Sur la forme, depuis quelques mois, nous relevons une amélioration avec d'abord des comités de pilotage auxquels nous sommes associés sur la santé, la Cité du numérique ou l'Agenda 2030, puis nous avons été invités à des présentations budgétaires. Un retour à des présentations budgétaires, pas encore à des travaux budgétaires communs, mais nous progressons et nous pouvons faire mieux. Par exemple, avec la remise en place de l'examen des subventions en commission générale ou la mise en place de commissions, pas comme des commissions municipales, mais des commissions sur les grandes orientations, sur nos politiques publiques, notamment sur le social, la culture, le scolaire et un certain nombre de discussions qui ont lieu ici pourraient être traitées de façon comité de pilotage ou comité de projet, sur lesquels nous pourrions tous être en capacité de faire des propositions. Nous sommes effectivement capables ensemble de faire progresser nos offres de politiques publiques. Enfin, lors des orientations budgétaires, je vous avais demandé Monsieur le président, d'aller plus vite, plus haut, plus fort, vous le savez, je faisais référence à la devise de l'Olympie « *citius altius fortius* ». Le chemin tracé par ce budget et sur lequel vous engagez notre département est prometteur, mais perfectible. Vos intentions demandent des confirmations. Plus que de mieux nous écouter, nous, les autres groupes, c'est du bien-être des Loir-et-Chériens que nous nous préoccupons. Nous serons donc en 2023 à la fois vigilants, mais bienveillants. Aussi, et contrairement à l'an passé, nous ne nous opposerons pas à ce budget et nous adopterons une politique, ou plutôt une position d'abstention avec encouragement à faire plus et à faire mieux.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Stéphane, je donne la parole à Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président. Alors je voudrais sous un trait d'humour dire que notre groupe, comme un seul homme, félicite Claire et les équipes pour la présentation du budget. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a déjà été dit et les situations difficiles, vous l'avez vous-même dit, dans ce contexte heureusement que le département est solide pour continuer nos politiques, notamment envers les solidarités. Sur le budget lui-même, nous partageons les grands équilibres et les orientations budgétaires, nos différences relèvent de la nuance, pas de l'opposition. Vous avez intégré les demandes de notre groupe, comme l'a dit aussi Stéphane pour lui, et je pense notamment avec affection aux sapeurs-pompiers et à mon ami Philippe et je remercie le Colonel Magny notamment pour la présentation de ce SDACR qui a été longue, je salue moi aussi le Colonel Christophe Lowe, et notamment nos préoccupations en matière d'environnement. Je cite le doublement de la DDAD et finalement, la mise en place avec l'Agenda 2030 d'une écoute et d'un travail, et j'attends avec impatience le prochain séminaire autour de Patrick Feldner pour le travail sur le développement durable. Ce budget et les subventions qu'il comprend semblent marquer un regain d'intérêt pour le sud du département et c'est une bonne nouvelle. Sur le contexte politique, Monsieur le président, et trêve de plaisanterie, vous avez affirmé en parole votre distance avec l'extrême droite et ses représentants dans notre hémicycle. Nous aurions aimé qu'à tous les niveaux, vous marquiez dans les actes cette prise de distance. Sans doute parce que nous sommes un groupe de droite et de droite républicaine, nous sommes attachés à l'existence d'une frontière étanche entre les forces politiques de gouvernement et celles qui sapent les fondements de notre contrat social. Cette exigence est fondamentale pour nous à Paris autant qu'au niveau local. Sur ce sujet, notre confiance viendra de la cohérence entre vos déclarations et vos actes. Sur le deuxième point du contexte politique, il y a plus d'un an, nous vous réclamions un audit privé pour solder le passé et regarder l'avenir, je pense notamment aux satellites et je redis bien que le positionnement qui était le nôtre n'avait rien à voir avec les équipes du département. Le DGS de l'époque, issu de ce corps, ne jurait que par la Cour des Comptes. Résultat, le passé n'est toujours pas soldé et entache toujours la confiance dans l'avenir, nous avons malheureusement raison en demandant un audit privé. Les blessures doivent être soignées, vous avez choisi d'attendre. Nous ne doutons pas de votre bonne foi, mais l'examen objectif et rapide du passé est nécessaire pour éviter que la blessure ne se gangrène. Mais j'ai bien relevé ce que vous disiez ce matin, et notamment que le président Moscovici comme notre ancien président de conseil départemental, défend la Cour des Comptes. Heureusement pour lui, il défend son fonds de commerce, dommage qu'il n'ait une boîte de vitesse avec un seul rapport, ce qui ne lui permet pas d'avancer, lui qui n'a pas le permis de conduire. Nous vous jugerons, Monsieur le président, sur votre budget et nous n'aurons pas de vote négatif. Nous aurons un vote partiel pour et une abstention. À l'examen de pas trop peu nombreux que vous avez faits, notre vote veut sortir de la défiance, il se veut être un encouragement pour votre majorité, clarifier définitivement sa position vis-à-vis de l'extrême droite et marque enfin sa propre identité par rapport à la présidence précédente et les doutes qui pèsent sur elle. Nous ne souhaitons qu'une chose, pouvoir exercer un vote de confiance plein et entier l'an prochain. En attendant, comme je vous l'ai dit, nous aurons

Publié le 07 mars 2023

trois votes pour et une abstention, et le souhait de construire une confiance sereine sur des bases saines.
Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le président. Avant la prise de parole de Catherine, Benjamin souhaitait faire une intervention.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Puisqu'on me le propose, avec plaisir.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Tu as levé la main, je te le propose.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Pour donner ma position de vote. Je pense qu'il y avait beaucoup de chemin qui était encore à parcourir, je pense que les amendements que j'ai déposés auraient pu permettre d'avancer un peu. Devant le choix qui est fait, qui est le choix démocratique et dont je prends acte, je voterai contre ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Madame Lhéritier.

Madame Catherine LHERITIER

Président, je vais faire très court, j'ai pitié de l'estomac de mes collègues. Simplement pour dire que dans ce contexte de crise inflationniste et énergétique sans précédent, notre majorité a fait le choix de soutenir l'investissement avec 70 millions d'euros, et néanmoins de bien valoriser et orienter notre action vers nos concitoyens les plus démunis avec 225 millions d'euros au titre de l'action sociale et de la santé. Cela pour vous dire, Monsieur le président, qu'avec ce budget primitif pour 2023, notre majorité continuera à accompagner les Loir-et-Chériens à tous les âges de la vie et à accompagner aussi les projets de territoire avec la DDAD et la DSR. Le département de cette façon accompagnera la ruralité puisque ces deux dispositifs représentent 11 millions d'euros. En conséquence, ce budget primitif répond aux ambitions fortes portées par le département de mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens, d'innover dans nos politiques sociales, de soutenir notre ruralité, de soutenir nos atouts touristiques et l'attractivité de notre territoire et d'investir pour l'avenir.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Madame la présidente. Je vous propose donc le vote du budget.

Qui est pour ? 19 voix pour (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Tania André (pouvoir de Philippe Harnois), Pascal Hugué, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti avec le pouvoir d'Elodie Péan, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier))

Qui s'abstient ? 9 abstentions (Agnès Thibault, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé)

Qui vote contre ? 2 (Benjamin Vételé, Benjamin Vételé avec le pouvoir donné par Hanan El Adraoui).

Merci à vous. Le budget est adopté.

9. Subventions 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est pratiquement terminé, il y a les rapports 9 à 11. J'ai lu tout à l'heure le rapport n° 9, par anticipation, c'est sur les subventions allouées aux associations en fonctionnement et en investissement. Est-ce que vous souhaitez que je vous rappelle les montants ?

Monsieur Pascal BIOULAC

Une intervention qui sera très courte, rassurez-vous, j'ai très faim. Je ne vais pas jouer l'affaiblissement. Sur les subventions, je vous remercie d'avoir entendu ce que nous avons souhaité au sein du groupe LDR41 et je voudrais, sous la vigilance de Pascal Huguet et de Virginie Verneret, vous proposer que nous reliions deux actions. Nous donnons une subvention aux éleveurs d'agneaux de Sologne, dont je salue le président Dominique Bouvaut, et nous alimentons aussi la SDA. Cette association des éleveurs de Sologne organise régulièrement un concours et une vente aux enchères de béliers dans le développement de la race, ils font un travail remarquable, mais il n'y a pas d'évènement fixe comme il y a souvent au nord avec des comices agricoles, donc les concours se retrouvent à voyager de temps en temps. La SDA, pour financer tout cela, c'est un peu compliqué. On ne va pas faire d'ingérence dans la SDA, mais si on pouvait relier l'évènement vente des béliers, concours des agneaux de Sologne, à la foire de la Saint-Barnabé à La Ferté-Beauharnais, on est au cœur de la Sologne, et en demandant ça à la SDA, si c'était possible, cela consoliderait cet évènement qui date de plus de huit cents ans, je crois, et cela donnerait le prestige d'une foire de village qui est bien organisée chaque année et lui donnerait un vrai caractère solognot. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pas de problème, on voit cela avec le président de la SDA, il n'y a aucun souci.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Geneviève, une question.

Madame Geneviève REPINCAÏ

C'est moins festif. Au début de la mandature précédente, nous avons voté un partenariat avec le domaine de Chaumont. Il était pour cinq ans, donc ce partenariat arrive à expiration. Nous avons prévu il y a cinq ans 100 000 €, je ne sais pas ce qu'il en sera pour le prochain partenariat, mais je voudrais savoir où vous en êtes dans la réflexion et comment cela va se passer, car je suppose que nous allons continuer à collaborer avec le domaine de Chaumont qui est quand même au niveau du tourisme un lieu très important et pour le canton de Blois 3, dont nous sommes les élus, c'est évidemment une référence touristique importante. J'ajoute qu'il s'était engagé à faire des actions envers les collégiens. Or, l'année dernière, il a réussi à recevoir 20 % des collégiens publics et privés pour un prix défiant toute concurrence, donc que je suppose que cela va pouvoir perdurer. J'ignore donc quelles sont vos intentions, mais j'espère que vous en avez.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bien sûr que nous avons des intentions. La collaboration avec le domaine de Chaumont est absolument essentielle, il n'y a aucun problème. La convention arrive à échéance fin décembre, je vais rencontrer la directrice du domaine de Chaumont et nous allons travailler cette prochaine convention. Vous en serez bien entendu informés, il y aura une délibération en CP.

Il faut que je mette au vote ce dossier des subventions.

Qui est pour ? 28 voix pour (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Tania André

Publié le 07 mars 2023

(pouvoir de Philippe Harnois), Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti avec le pouvoir d'Elodie Péan, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).

Qui s'abstient ? 2 abstentions (Benjamin Vételé, Benjamin Vételé avec le pouvoir d'Hanan El Adraoui).

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Deux abstentions, qui sont des abstentions de cohérence avec le vote global du budget, mais avec l'appréciation positive que j'ai faite sur l'effort qui est consenti sur la vie associative.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Dossier n° 10.

10. Situation de synthèse des AP/CP et AE/CP

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le solde des mouvements sur AP s'établit à 78 363 221,77 € en dépenses tous budgets confondus, 350 944 € en recettes et sur les AE à 1 426 363 € en dépenses. Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif à la situation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement telles qu'elles sont présentées en annexe de cette délibération. Je mets donc au vote.

Qui vote pour ? 28 voix pour (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Tania André (pouvoir de Philippe Harnois), Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti avec le pouvoir d'Elodie Péan, Michel Contour, Lionella Gallard, Michel Fromet, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).

Qui s'abstient ? 2 abstentions (Benjamin Vételé, Benjamin Vételé avec le pouvoir d'Hanan El Adraoui).

Pas de vote contre. Je vous remercie. Enfin et pour finir, le dossier n° 11.

11. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions du 1^{er} mai au 31 octobre 2022

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Dossier présenté par Yves Lecuir.

Monsieur Yves LECUIR

Merci Monsieur le président, je vais faire court, je vous rassure. Le dossier n° 11 rend compte des décisions prises par le président entre mai et octobre dans le cadre des délégations qu'on lui a accordées. Je ne vais pas reprendre la liste des domaines qui sont concernés, je vous propose simplement de prendre acte de l'information sur les décisions prises entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2022 dans le cadre des délégations qui ont été accordées au président du conseil départemental.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Yves, je vous propose donc le vote de ce rapport. Qui vote pour ? Je crois que c'est

un vote pour à l'unanimité. Je vous remercie.

Il y a un vœu présenté par Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je vous donne juste la lecture, je crois qu'il se suffit à lui-même. Vœu déposé par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui : « *Donner à tous les collégiens du Loir-et-Cher les mêmes chances de réussite scolaire et sociale. Comme l'a révélé l'observatoire des inégalités dans son rapport annuel, notre département connaît des poches de pauvreté particulièrement alarmantes, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Face à ce constat, les communes, les EPCI, le département, la région sont mobilisés dans le cadre de leurs compétences respectives et agissent dans le domaine du logement, de l'emploi, de la santé, de l'accès aux services publics, mais cette enquête témoigne également d'un accroissement des inégalités. La publication par le ministère de l'Éducation nationale des IPS, indice de positionnement social des écoles et des collèges a permis de mettre en lumière ces inégalités sociales et scolaires entre établissements qui gangrènent notre système éducatif et donc notre pacte républicain. En Loir-et-Cher comme dans le reste du pays, nous observons d'importants écarts sociaux entre les établissements qui se traduisent par des écarts significatifs de réussite au DNB. Je vous invite à regarder l'excellent document de l'observatoire Pilote41 qui illustre parfaitement ce constat. Parce qu'il s'agit de notre jeunesse et de la reconnaissance du droit à l'avenir des générations futures, nous ne pouvons plus attendre. Dans notre domaine, nous devons agir en faveur d'une plus grande mixité sociale et scolaire pour assurer la réussite de nos élèves. Réunie en session plénière le lundi 12 décembre 2022, l'assemblée départementale s'engage à créer un groupe de travail dédié à une refonte de la sectorisation scolaire des collèges du département pour plus de mixité sociale avec l'ambition d'aboutir à une nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2024, élaborer un plan de lutte contre la grande précarité en milieu scolaire, réunir un CDEN spécifique sur le sujet de la mixité sociale et scolaire afin de mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs et territoriaux, interpellier le ministre de l'Éducation nationale sur la nécessité de mettre un terme à la concurrence entre l'enseignement public et l'enseignement privé qui conserve la possibilité de choisir ses élèves. »*

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Benjamin, je vais donc mettre ce vœu au vote.

Qui vote pour ? 2 voix pour (Benjamin Vételé, Benjamin Vételé avec le pouvoir d'Hanan El Adraoui).

Qui s'abstient ? 8 absentions (Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé).

Qui vote contre ? 20 voix contre (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Tania André (pouvoir de Philippe Harnois), Pascal Huguet, Florence Doucet, Claire Foucher-Maupetit, Claire Foucher-Maupetit (pouvoir de Philippe Mercier), Maryse Persillard, Yves Lecuir, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti avec le pouvoir d'Elodie Péan, Virginie Verneret, Virginie Verneret (pouvoir de Guillaume Peltier).

Le vœu est donc rejeté.

Je rappelle aux élus qu'il faut rester pour signer la feuille d'émargement. Elle est en train de tourner, c'est très bien. Philippe, tu voulais ajouter quelque chose ? Et je conclurai très rapidement.

Monsieur Philippe SARTORI

Très rapidement. Je voudrais appeler l'élève colonel Mickaël Sabot, qui est en immersion. Venez, mon commandant, puisque vous serez colonel bientôt. On vous remet avec le président et l'ensemble des collègues du département, ce magnifique livre pour vous dire que vous êtes le bienvenu en Loir-et-Cher. Je vous ai mis une petite dédicace pour qu'il se souvienne du Loir-et-Cher, parce que comme on a besoin de recruter de temps en temps, il faut bien les accueillir. Ensuite, il va venir ici du 23 janvier au 10 février, ensuite vous allez à la préfecture. Vous le verrez, ici vous serez très bien accueilli. Je compte sur le président et l'ensemble des services. On ne sait jamais, un jour, quand on lance des appels à candidatures, on ne sait jamais, donc vous êtes bienvenu en Loir-et-Cher et si un jour vous avez

envie de postuler, on ouvrira un poste de colonel. Bienvenue, bravo à vous. Je ne vous dis pas son palmarès, mais il est élève aujourd'hui à l'ENSOSP, l'école nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers à Aix-en-Provence que j'ai visitée avec le colonel Magny, c'est pour cela aussi qu'on a des sapeurs-pompiers de grande qualité. Merci, mon colonel, enfin futur colonel.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci monsieur le vice-président. Je dois stipuler qu'il y a donc des déports sur cette session sur le dossier n° 4, la reprise de l'activité de clauses d'insertion, Benjamin Vételé sera en déport. Sur les subventions au Domaine national de Chambord, je serai en déport. Sur l'association des maires et présidents d'EPCI, Catherine Lhéritier, Claire Foucher-Maupetit, Christophe Thorin et Philippe Mercier seront en déport. Sur l'observatoire de l'économie et des territoires, cinq élus concernés : Pascal Huguet, Florence Doucet, Jacques Paoletti, Virginie Verneret et Benjamin Vételé. Sur l'agence d'attractivité, dix élus : Catherine Lhéritier, Philippe Gouet, Bernard Pillefer, Guillaume Peltier, Florence Doucet, Philippe Sartori, Claire Foucher-Maupetit, Élodie Péan, Pascal Huguet, Michel Contour. Pour l'agence de développement touristique : Catherine Lhéritier, Guillaume Peltier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Geneviève Repinçay. Sur le comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement, cinq élus : Virginie Verneret, Pascal Huguet, Catherine Lhéritier, Hanan El Adraoui et Philippe Gouet.

Pour information, les cartes de vœux et agendas sont disponibles en salle capitulaire.

Pour ceux qui le souhaitent, nous déjeunons au Bourg Neuf. Je vous souhaite à tous, si je ne vous revois pas, d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci pour le climat serein de cette session et les échanges de qualité que nous avons eus ce matin.

La séance est levée à 14 h 14.